



n°1

# Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement

## sommaire

7. **Introduction.** Qu'est-ce qu'une stratégie municipale concertée ? A qui s'adresse ce guide ? Que contient ce guide ?
17. **PHASE PRÉALABLE : La décision d'engager le processus**
  - La Commune s'engage
  - Un facilitateur du processus est identifié
  - Le dialogue s'engage entre l'équipe municipale et le facilitateur pour cadrer la démarche
  - Les points qui seront à clarifier a priori durant le processus
23. **PHASE 1: Le diagnostic concerté pour l'eau et l'assainissement**
  - Conduire le diagnostic
  - Restituer et mettre en débat le diagnostic / Identifier et hiérarchiser les enjeux
37. **PHASE 2 : Elaborer une Stratégie Municipale Concertée**
  - Définir les objectifs d'amélioration du service
  - Conduire la concertation pour identifier des solutions pour chaque objectif
  - Restituer et mettre en débat les solutions
  - Elaborer le Plan d'Action
  - Rédiger le document de présentation de la stratégie concertée
  - Valider la stratégie concertée
  - Consolider l'instance de suivi
49. **MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE**
  - Communiquer / promouvoir
  - Mobiliser des financements
  - Assurer le suivi de la stratégie et de la mise en œuvre des actions

### ANNEXE

54. Annexe 1 - Plan indicatif pour le rapport de diagnostic
57. Annexe 2 - Plan indicatif pour la synthèse du diagnostic
58. Annexe 3 - Plan indicatif pour le document de stratégie
59. Annexe 4 - Plan indicatif pour la fiche de présentation de chacune des actions programmées
59. Annexe 5 - Plan indicatif pour la synthèse de la stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement



# Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement dans les villes secondaires africaines

Stratégies Municipales Concertées, un programme coordonné  
par le Partenariat pour le développement municipal (PDM)  
et le programme Solidarité Eau (pS-Eau)

- Auteurs

- . Christophe Le Jallé, pS-Eau
- . Claude Bæhrel, PDM
- . Emmanuel Ngnikam, ERA-Cameroun
- . Denis Désille, pS-Eau
- . Jean-Marie Ily, pS-Eau

- Certains paragraphes sont extraits de notes méthodologiques rédigées par Ta Thu Thuy.

- Les auteurs remercient tous ceux qui ont contribué à la composante « villes secondaires » du programme SMC : les maires, les responsables des services techniques municipaux et les responsables des services d'eau et d'assainissement des villes impliquées (Abomey, Tahoua, Ebolowa, Rosso, Louga, Dolisie, Bandundu, Grand Bassam, Masaka, Moshi, Nyeri, Debre Birhan), ainsi que les consultants nationaux qui ont accompagné les processus.

- Publication réalisée sur un financement de l'AFD et de la Facilité ACP-UE pour l'eau de la Commission européenne

Conception graphique : Solange Münzer

Impression : Panoply, février 2012

Photo de couverture : Hydroconseil

## Dans ce guide

### 7 Introduction

- 7 Un enjeu majeur : développer des solutions pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les villes secondaires
- 7 Qu'est-ce qu'une stratégie municipale concertée ?
- 8 La démarche de stratégie municipale n'est pas . . .
- 9 Quels sont les objectifs d'une stratégie municipale concertée portant sur l'eau et l'assainissement ?
- 10 Dans quel type de villes a été expérimentée la démarche de stratégie municipale concertée ?
- 10 Comment une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement s'articule-t-elle avec les autres documents de planification de la ville ?
- 11 Comment une stratégie municipale concertée s'articule-t-elle avec les politiques et stratégies sectorielles nationales ?
- 11 A qui s'adresse ce guide ?
- 11 Comment élaborer une stratégie municipale concertée ?
- 14 Que contient ce guide ?

### 17 PHASE PRÉALABLE : La décision d'engager le processus

- 19 La Commune s'engage
- 19 Un facilitateur du processus est identifié
- 20 Le dialogue s'engage entre l'équipe municipale et le facilitateur pour cadrer la démarche
- 21 Les points qui seront à clarifier a priori durant le processus

### 23 PHASE 1 : Le diagnostic concerté pour l'eau et l'assainissement

- 25 Etape 1.1. : Conduire le diagnostic
- 33 Etape 1.2. : Restituer et mettre en débat le diagnostic / Identifier et hiérarchiser les enjeux

### 37 PHASE 2 : Elaborer une Stratégie Municipale Concertée

- 39 Etape 2.1. : Définir les objectifs d'amélioration du service
- 40 Etape 2.2. : Conduire la concertation pour identifier des solutions pour chaque objectif
- 43 Etape 2.3. : Restituer et mettre en débat les solutions

- 44 Etape 2.4. : Elaborer le Plan d'Action
- 46 Etape 2.5. : Rédiger le document de présentation de la stratégie concertée
- 46 Etape 2.6. : Valider la stratégie concertée
- 47 Etape 2.7. : Consolider l'instance de suivi

## **49 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE**

---

- 50 Communiquer / promouvoir
- 50 Mobiliser des financements
- 51 Assurer le suivi de la stratégie et de la mise en œuvre des actions

## **53 ANNEXES**

---

- 54 Annexe 1 - Plan indicatif pour le rapport de diagnostic
- 57 Annexe 2 - Plan indicatif pour la synthèse du diagnostic
- 58 Annexe 3 - Plan indicatif pour le document de stratégie
- 59 Annexe 4 - Plan indicatif pour la fiche de présentation de chacune des actions programmées
- 59 Annexe 5 - Plan indicatif pour la synthèse de la stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement

## **LISTE DES FIGURES**

- 9 **Figure 1.** Une stratégie concertée d'intervention, c'est quoi ?
- 13 **Figure 2.** Les grandes étapes d'élaboration de la stratégie

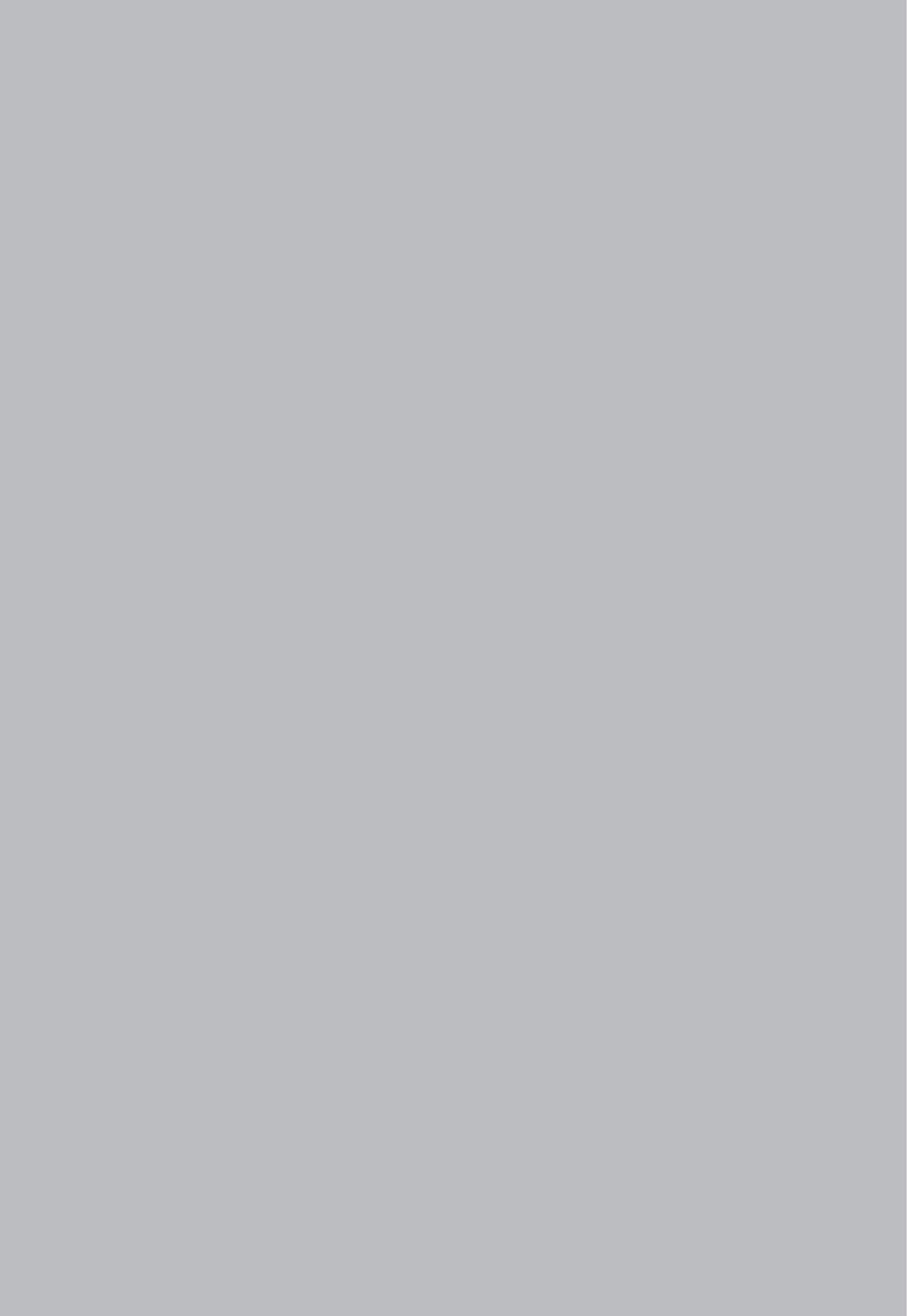
## **LISTE DES ENCADRÉS**

- 10 **Encadré 1.** La thématique concernée
- 14 **Encadré 2.** L'exercice de la concertation
- 20 **Encadré 3.** La mise en place du trio : maire, responsable des services techniques municipaux, facilitateur

- 27 **Encadré 4.** L'importance de l'approche « genre » dans l'analyse de la demande
- 28 **Encadré 5.** Quelques approches pour conduire la concertation avec les acteurs de l'offre et de la demande
- 29 **Encadré 6.** Attitude et qualité de l'expert facilitateur pendant la phase de diagnostic
- 30 **Encadré 7.** Systèmes d'assainissement et d'eau potable améliorés et non améliorés au sens des OMD
- 32 **Encadré 8.** Apport de la cartographie dans le processus de concertation
- 35 **Encadré 9.** Quelques éléments de contenu à développer dans le compte-rendu de la réunion de restitution du diagnostic
- 35 **Encadré 10.** De l'importance de partager les résultats de la démarche SMC dans les débats nationaux
- 39 **Encadré 11.** Exemple : Les objectifs stratégiques pour l'eau potable et l'assainissement dans la ville d'Ebolowa (Cameroun)
- 44 **Encadré 12.** Mettre en place une filière d'assainissement intégrée sur le territoire : trois guides méthodologiques pour guider le plan d'action
- 47 **Encadré 13.** Attitude de la commune pendant la deuxième phase

#### LISTE DES TABLEAUX

- 41 **Tableau 1.** Exemple de formulation d'axes stratégiques en fonction des objectifs
- 42 **Tableau 2.** Exemple de présentation d'axes stratégiques et résultats attendus (SMC d'Ebolowa)



# Introduction

## Un enjeu majeur : développer des solutions pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les villes secondaires

---

Depuis plusieurs décennies l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement sont considérés au niveau international comme des services essentiels et plus récemment comme un droit. En 2000, face à l'ampleur du défi restant à relever, la communauté internationale a montré sa volonté en considérant l'eau et l'assainissement comme une des cibles des objectifs du millénaire pour le développement, avec l'ambition de réduire de moitié la proportion de personnes sans accès à un mode d'approvisionnement approprié en eau potable d'une part, et sans accès à un assainissement approprié d'autre part. Ces engagements ont été réaffirmés au niveau africain par les Etats et par les collectivités locales. Ils s'inscrivent dans une ambition commune d'améliorer la délivrance des services de base aux populations.

L'urbanisation dans les pays africains, phénomène récent par rapport à d'autres parties du monde, entraîne un doublement de la population urbaine et des superficies urbanisées tous les dix à quinze ans. Cette croissance concourt à l'augmentation incontrôlée des quartiers spon-

tanés dans la périphérie des grandes villes et à l'émergence de « petites villes ». Or, on constate un sous-investissement dans les infrastructures depuis de nombreuses années, ce qui a conduit à exclure une grande partie de la population de ces zones d'un accès à l'eau et à l'assainissement. Les décideurs ont jusque-là difficilement su offrir une réponse, notamment dans un contexte où la volonté à payer pour ces services, si elle s'accroît, reste encore limitée et où les politiques prennent rarement en compte les usagers pauvres.

Dans le même temps, de nombreux pays africains ont mis en œuvre des politiques de décentralisation, plaçant les collectivités locales en première ligne dans la gestion des services d'eau et d'assainissement. Même si ces collectivités locales ont montré leur engagement pour assumer ces nouvelles responsabilités, leurs capacités doivent encore être renforcées, notamment pour leur permettre :

- de se construire une vision stratégique du développement des services d'eau et d'assainissement sur leur territoire (plans d'action à court, moyen et long termes) ;

- d'obtenir des financements (dans un contexte de ressources fiscales locales très limitées et d'absence de décentralisation des outils de financement) ;
- de mobiliser les compétences requises ;
- d'accéder à une information adaptée à leurs besoins ;
- de mieux s'impliquer dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales.

L'enjeu est également important sur le plan de la démocratie locale : l'eau et l'assainissement sont en effet des services publics locaux autour desquels peuvent se construire une capacité communale et de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

L'atteinte des objectifs que s'est fixée la communauté internationale pour accroître le taux de couverture des services d'eau et d'assainissement pour tous suppose donc pour les collectivités locales d'associer l'ensemble des partenaires concernés : non seulement les organisations de la société civile, mais aussi les opérateurs privés locaux, pour mettre en œuvre des actions adaptées.

La présente publication vise ainsi à aider les décideurs locaux à conduire une démarche d'élaboration d'une stratégie locale pour l'eau et l'assainissement en impliquant toutes les parties prenantes.

## Qu'est-ce qu'une stratégie municipale concertée ?

- Une « **stratégie** » : un document d'orientation et non pas un plan directeur détaillé. La stratégie est le lieu où on exprime et définit les principes d'action. C'est une vision adaptée à une demande, à des capacités financières et de gestion. La stratégie est l'expression d'une vision, d'un objectif (par exemple, atteindre un niveau de service) et comprend tout ce qu'on va construire pour atteindre cet objectif;
- « **concertée** » : issue de l'écoute de tous les acteurs, et de leur implication à toutes les étapes

du processus afin de s'assurer la mobilisation de chacun dans la mise en œuvre de la stratégie;

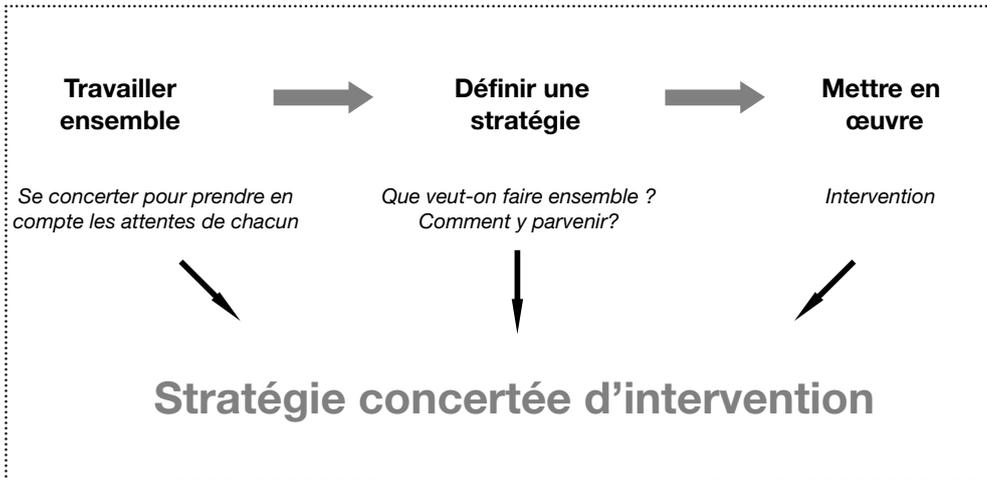
- « **d'intervention** » : débouchant, entre autres, sur des actions immédiatement réalisables (actions d'investissement, d'organisation, de contrat entre acteurs...) permettant une amélioration visible et rapide des pratiques, et des perspectives d'actions à moyen et long terme;
- « **municipale** » : qui concerne l'ensemble du territoire communal.

## La démarche de stratégie municipale n'est pas...

### *...un cadre d'intervention figé pour les prochaines années*

Une stratégie municipale eau et assainissement n'est pas un cadre figé et trop détaillé qui empêcherait l'innovation et l'initiative. Au contraire,

il s'agit d'un cadre d'orientation et de clarification qui permet à l'initiative et à l'innovation de s'épanouir avec des garanties suffisantes de pérennité. Initiative et innovation sont en effet deux facteurs déterminants pour répondre à l'évolution

**FIGURE 1.** Une stratégie concertée d'intervention, c'est quoi ?

des modes de consommation et des niveaux de services de l'eau et de l'assainissement. Une stratégie est un outil qui permet d'anticiper le futur.

### *...ou un dispositif réglementaire*

Une stratégie municipale pour l'eau et l'assainissement n'a pas vocation à fixer des règles. Le

contenu d'une stratégie ne consiste pas à formuler ce qui doit être fait et ce qui ne doit pas être fait. Ce sont, au contraire, à partir des échecs et des réussites expérimentés par les acteurs que ces derniers se fixent des façons de travailler implicites. Une stratégie a donc vocation à expliciter le "comment faire".

## Quels sont les objectifs d'une stratégie municipale concertée portant sur l'eau et l'assainissement ?

Les objectifs attendus d'une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement sont :

- l'amélioration rapide de l'accès au service pour ceux qui n'ont pas un accès correct aujourd'hui (il est important ici d'avoir une vision commune de ce qu'est l'accès correct au service de l'eau et l'assainissement) ;

- l'amélioration de la qualité du service (multiforme) pour ceux qui ont déjà un accès ;
- l'amélioration des conditions d'exercice des acteurs de l'offre ;
- l'amélioration de la gouvernance locale pour les services d'eau et d'assainissement.

## Dans quel type de villes a été expérimentée la démarche de stratégie municipale concertée ?

Dans les villes secondaires africaines – celles dont la population est comprise entre 30 000 et 300 000 habitants environ, les défis du développement et de la gestion pérenne des services d'eau et d'assainissement impliquent **une connaissance précise des besoins et enjeux locaux** du secteur, ainsi qu'une vision pragmatique en termes de **modalités d'intervention** et de **priorités d'actions**.

Pour **accompagner les maîtres d'ouvrages locaux** dans le développement de ces services, le programme Solidarité Eau (pS-Eau) et le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) ont initié et coordonné le programme **Stratégies Municipales Concertées (SMC – eau et assainissement pour tous)**, qui a permis **d'expérimenter l'élaboration de stratégies municipales pour l'eau et l'assainissement dans douze villes secondaires d'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est**.

### Encadré 1

#### La thématique concernée

La méthodologie proposée cible spécifiquement deux aspects:

- **L'approvisionnement en eau**, par le réseau public ou tout autre réseau ou source d'approvisionnement alternative
- **L'assainissement des eaux usées et excréta**, considéré dans toute sa filière, c'est-à-dire depuis les équipements à domicile, jusqu'à leur évacuation et leur traitement.

La problématique des eaux pluviales, ou celle des déchets, sont bien sûr elles aussi clés. Cependant, il est apparu que lorsque l'on traite l'assainissement au sens large, la question des eaux usées et encore plus des excréta est souvent occultée au profit des déchets solides.

## Comment une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement s'articule-t-elle avec les autres documents de planification de la ville ?

Les processus de décentralisation mis en œuvre dans de très nombreux pays africains s'accompagnent d'outils de planification au niveau local. Ces outils, le plus souvent appelés « plans de développements communaux », fixent les orientations des municipalités pour le développement de leur territoire. La présente démarche de stratégies municipales

concertées doit bien sûr prendre en compte et s'appuyer sur ces plans de développement locaux. Elle apporte une entrée sectorielle plus approfondie sur les questions d'eau et d'assainissement et une dimension de concertation et de mobilisation de toutes les parties prenantes qui est souvent insuffisante dans les démarches de programmation locale.

## Comment une stratégie municipale concertée s'articule-t-elle avec les politiques et stratégies sectorielles nationales ?

Pour être efficace, une planification municipale doit prendre en compte et s'articuler avec les orientations définies dans les documents de politique et stratégie nationales existants. La connaissance du cadre politique sectoriel national et l'implication des représentants des services déconcentrés de l'Etat dans la démarche SMC est donc indispensable.

Réciproquement, les réflexions conduites dans le cadre de l'élaboration de stratégies municipales concertées pourront contribuer à la formulation ou à l'évolution des documents de politique et de stratégie nationales. Ces documents devraient d'ailleurs faire plus apparaître la nécessité d'élaborer des stratégies locales impliquant toutes les parties prenantes.

## A qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est destiné aux élus et agents municipaux et à leurs partenaires pour le développement (ONG, coopération décentralisée, bureaux d'études). Directement issu des enseignements du programme SMC, il propose :

- une méthodologie d'intervention pour mener

un **diagnostic municipal sur les services existants et les attentes des acteurs du secteur** ;

- les étapes à suivre pour construire, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs locaux, **une stratégie municipale pour l'amélioration des services d'eau et d'assainissement**.

## Comment élaborer une stratégie municipale concertée ?

La démarche SMC propose un cheminement en quatre étapes. Ces quatre étapes, qui sont développées tout au long de ce guide, sont celles-ci :

### *Réaliser un diagnostic*

Le diagnostic socio-économique et technique doit permettre de disposer d'une vision claire de la situation des infrastructures d'eau et d'assainissement à l'échelle municipale.

Il prend en compte l'ensemble des pratiques des populations en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, en mettant l'accent sur :

- les initiatives déjà déployées pour trouver

des solutions adaptées localement ;

- les difficultés spécifiques aux différents quartiers ou aux différentes couches de la population.

Il doit aussi rappeler les projets ayant déjà existés dans la ville et les enseignements que les populations et les responsables en ont déjà tirés.

Le diagnostic socio-économique doit enfin analyser les jeux des acteurs de l'offre et de la demande, permettant ainsi de déboucher sur une vision claire des rôles des uns et des autres dans le processus d'amélioration qui sera proposé.

### *S'appuyer sur la participation des populations et des acteurs intervenant dans les services d'eau et d'assainissement*

L'approvisionnement en eau et l'assainissement des villes ne peut pas se concevoir sur un système unique. La pluralité des systèmes et des intervenants et leur complémentarité dans la gestion de la filière sont des facteurs primordiaux pour la réussite d'un plan de développement local englobant toute la population.

Cette option est aussi très importante sur le plan de la démocratie locale : l'eau et l'assainissement sont des services publics locaux, autour desquels peuvent se construire une capacité communale et de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

Il s'agit pour les collectivités locales d'associer tous les partenaires concernés, les organisations de la société civile et les populations rassemblées au sein d'organisations de quartier mais aussi les opérateurs privés locaux, pour définir et mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins et aux capacités des populations.

La démarche SMC s'inscrit dans cette dynamique de concertation en impliquant les acteurs locaux des services de l'eau et de l'assainissement et les populations concernées.

### *Définir une stratégie d'intervention*

Cette stratégie d'intervention exprime une vision claire et partagée par tous les acteurs en présence, de la situation d'approvisionnement en eau potable et assainissement sur le territoire municipal. Elle annonce les améliorations souhaitées par tous, et fixe les contributions des uns et des autres pour la mise en œuvre de ces améliorations.

### *Construire un plan d'action localisé, réaliste et programmé dans le temps*

Un plan d'action, collectivement conçu et validé, vise à **faciliter la complémentarité des efforts locaux et extérieurs**, notamment sur le plan financier. A la différence des plans d'action classiques qui accompagnent les stratégies de développement, le plan d'action SMC est le résultat de l'application de l'approche par la demande. Il est le fruit du consensus dégagé par la concertation entre les différents acteurs.

Ce plan d'action est un document :

- pratique : ses **actions sont localisées sur le territoire municipal** et sont retenues par les différents acteurs ;
- réaliste et réalisable : **un chiffrage** est opéré à partir de documents d'avant-projet sommaires;
- programmé dans le temps : **une hiérarchisation des actions** est opérée par les bénéficiaires directs et autres acteurs impliqués.

FIGURE 2. Les grandes étapes d'élaboration de la stratégie

CONCERTATIONS CLÉS	ETAPES DU PROCESSUS	PRINCIPAUX PRODUITS
Mois 1	<b>Phrase préalable</b> - Engagement de la Municipalité - Identification du facilitateur du processus - Cadrage de la démarche entre la Municipalité et le facilitateur	
	<b>Phase 1 : Diagnostic</b> - Observation de terrain et cartographie - Analyse de la demande + enquêtes auprès de ménages - Analyse de l'offre	
Mois 3	- Analyse et interprétation des données - Classification des problèmes par acteurs et par quartier	Rapport de diagnostic provisoire
	- Version finale du rapport de diagnostic	Compte rendu des débats de l'atelier
Mois 6	- Identification et hiérarchisation des enjeux	Rapport de diagnostic final + Synthèse du diagnostic
	<b>Phase 2 : Elaborer une Stratégie Municipale Concertée</b> Définition des objectifs d'amélioration du service (Etape 2.1)	Un tableau des objectifs d'amélioration du service
Mois 9	Elaboration du Plan d'Action (Etape 2.4)	Plan d'actions + Fiches actions
	Rédaction du document de présentation de la stratégie concertée (Etape 2.5)	Composition du comité de suivi et ses responsabilités
Mois 12	Consolidation de l'instance de suivi (Etape 2.7)	Rapport de diagnostic provisoire
	<b>Mise en œuvre de la stratégie</b> Communication / plaidoyer Mobilisation des financements Suivi de la stratégie et de la mise en œuvre des actions	

## Que contient ce guide ?

Ce guide se propose d'être un **support méthodologique pour élaborer étape par étape une stratégie municipale concertée** visant l'accès pour tous à l'eau et à l'assainissement. Il n'est pas un manuel, mais il propose une démarche et donne des points de repères méthodologiques pour l'élaboration d'une telle stratégie.

Outre la présente introduction, le guide est organisé en 4 parties :

1. **une première partie** présente la **phase d'engagement des autorités locales dans le processus** et d'établissement du dialogue entre le facilitateur et l'équipe municipale (phase préalable) ;

2. **la deuxième partie** propose une méthodologie pour **conduire la phase de réalisation d'un diagnostic concerté** et détaillé de l'accès de toutes les populations et activités économiques à l'eau potable et à l'assainissement puis pour le restituer et le mettre en débat (phase 1). Ce diagnostic permet de faire ressortir les enjeux techniques et socio-économiques du développement de ces services et de les hiérarchiser ;

3. **la troisième partie** fournit des recommandations pour les différentes étapes de **l'élaboration de la stratégie municipale** proprement dite, **et sa validation concertée par l'ensemble des acteurs concernés** (phase 2) ;

4. **la dernière** partie présente les mécanismes nécessaires **pour s'assurer du suivi de cette stratégie** et de la mise en œuvre des actions qui en découlent.

A chaque étape du processus, des documents sont produits par le facilitateur avec l'ensemble des acteurs. Ces documents une fois validés - que ce soit le rapport de diagnostic ou le document de stratégie - deviennent des documents de la municipalité au nom de l'ensemble des acteurs locaux. Il est donc important qu'ils soient rédigés et présentés comme tels.

Des exemples de ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site du programme SMC : [www.pseau.org/smc](http://www.pseau.org/smc)

### Encadré 2

#### L'exercice de la concertation

Le choix de la concertation, comme outil pour l'élaboration d'une stratégie municipale pour l'eau et l'assainissement permet d'aboutir à **une stratégie concrète, partagée et mobilisatrice**.

***Pour être à l'écoute des perceptions, des difficultés et des opportunités de chacun face aux services existants***

La concertation permet :

- d'identifier et donner la parole à chaque catégorie d'acteurs, et tout particulièrement ces acteurs de « l'ombre » que sont les opérateurs informels qui ne bénéficient pas d'une légitimité reconnue et qui pourtant sont des maillons charnières des services, comme les revendeurs d'eau ou les vidangeurs mécaniques de la filière assainissement ;
- de prendre connaissance des contraintes rencontrées par chaque corps de métier dans l'exercice de ses missions ;
- de connaître les solutions et innovations développées par chaque catégorie d'acteurs.

**Encadré 2 (suite)*****Pour remplir une mission d'information et de réflexion collective***

Avant d'être un outil de gestion, la planification stratégique concertée doit être conçue et conduite comme un outil pédagogique d'information et de réflexion collective. Au-delà de l'écoute, la concertation stimule l'imagination de chacun afin de faire converger les analyses et les initiatives pour relever les défis des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le cadre spécifique de la ville concernée.

***Pour mobiliser toutes les compétences locales***

La concertation est un processus de connaissance et de reconnaissance de l'autre. Elle permet à ce titre de lever les réticences et les blocages entre les acteurs pour construire une vision partagée à court, moyen et long terme de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

Cette vision diminue les frustrations et encourage les initiatives de tous dans un cadre sécurisant.

***Pour accompagner un changement durable des comportements***

Concevoir une stratégie concertée d'eau potable et d'assainissement, c'est bien sûr concevoir un document d'orientation pour faciliter le déploiement d'actions tangibles sur le terrain, mais face à l'ampleur des OMD, c'est avant tout concevoir une stratégie de mutation des comportements.

La concertation développe un savoir-être entre les acteurs pour qu'ils soient en mesure de travailler sur des projets communs, sous l'autorité et la responsabilité de la municipalité.

***Pour garantir l'efficacité de la planification***

La concertation permet de définir collectivement les solutions techniques et les mesures organisationnelles et législatives les plus appropriées pour le développement du secteur. Ces "principes et valeurs", partagés et défendus par tous, sont les garants d'un plan directeur fort et efficace. Le processus de concertation est aussi important que le document de stratégie obtenu car il joue un rôle pédagogique et collectif d'apprentissage, d'information et de réflexion, facilitant l'appropriation par tous et, tout particulièrement, par les populations.

En réunissant des acteurs de natures multiples et aux intérêts variés pour l'élaboration de la stratégie, une concertation bien conçue et adroitement conduite permet à ces acteurs de s'approprier progressivement cette stratégie et de participer à sa mise en œuvre, chacun à son niveau.

Après des réunions de travail exploratoires à chaque phase, cette concertation devra notamment statuer progressivement sur :

1. **le diagnostic synthétisé et l'analyse des contraintes et des opportunités ;**
2. **le choix des objectifs fondamentaux** de la stratégie et **des priorités d'action**, notamment l'explicitation des actions reconnues comme urgentes.

Pour cela, il est recommandé de conduire la concertation de la façon suivante :

1. identifier les groupes d'intérêts pertinents ;
2. conduire des réunions de travail bien ciblées au sein de chaque groupe d'intérêts, afin de permettre aux participants de s'exprimer en toute liberté sur la manière dont ils ressentent la situation actuelle, leurs idées d'amélioration, et ce qui leur paraît être les sources et causes de frein ou de blocage ;
3. conduire des réunions de travail restreintes entre des groupes aux intérêts apparemment divergents.



**PHASE PRÉALABLE**

La décision  
d'engager le processus



## La Commune s'engage

L'élaboration d'une stratégie municipale concertée est un processus qui doit être porté et stimulé localement par le maire et son équipe municipale. L'aval du Conseil municipal sera recherché pour améliorer l'ancrage du processus dans la dyna-

mique de planification locale.

Les élus bénéficient ainsi d'une opportunité forte pour débattre des services d'eau et d'assainissement avec l'ensemble des acteurs et pour se construire une véritable légitimité sur le sujet.

## Un facilitateur du processus est identifié

Comme dans tout exercice de discussions, débats et échanges, il est recommandé de solliciter un facilitateur externe, dont la compétence et l'expertise sont reconnues et dont la légitimité provient du niveau national, ce qui le place en dehors du jeu local. Sa neutralité lui permettra de faciliter des échanges parfois houleux et, surtout, il sera en mesure de porter un regard neuf et objectif sur les jeux d'acteurs existants autour des services eau et assainissement.

Ce facilitateur devra disposer de compétences fortes en matière de médiation et d'animation. Une bonne expertise dans les domaines de l'eau et de l'assainissement est également indispensable pour approfondir, avec chaque catégorie d'acteurs, les enjeux techniques et les solutions les plus appropriées. Ce rôle peut donc se résumer en deux mots : médiateur et expert.

La solution idéale est que la facilitation soit assurée par une équipe rassemblant toutes les compétences nécessaires, avec un leader bien identifié qui est l'interlocuteur principal du maire, de l'équipe municipale et des services techniques municipaux, et se rendant régulièrement sur le terrain.

La posture attendue du facilitateur est la suivante :

- durant la phase de diagnostic : il est surtout à l'écoute des acteurs locaux ;

- durant la phase de concertation pour l'élaboration de la stratégie : tout en restant à l'écoute, il doit faire preuve d'imagination, être force de proposition, et apporter son expertise.

Une communication permanente entre les élus et le facilitateur est indispensable pour le succès du processus d'élaboration de la stratégie municipale eau et assainissement. Ceci afin de faire émerger un consensus autour des solutions envisagées.

## Le dialogue s'engage entre l'équipe municipale et le facilitateur pour cadrer la démarche

Cette étape préalable est indispensable pour préparer le lancement des actions sur le terrain ; elle permet de mettre en place le dialogue entre le facilitateur et l'équipe municipale, de préparer et de former cette dernière sur les enjeux de la dé-

marche et la nécessité de son appropriation.

Facilitateur et municipalité arrêtent ensemble les grandes étapes qui vont ponctuer le processus, en gardant en mémoire l'idée que cette démarche s'inscrit dans une durée déterminée.

### Encadré 3

#### **La mise en place du trio : maire, responsable des services techniques municipaux<sup>1</sup>, facilitateur**

Dans le cadre du programme SMC, chaque processus a été lancé par une rencontre régionale organisée par le PDM et le pS-Eau, et à laquelle participait un « trio » pour chaque ville : le maire, le responsable des services techniques municipaux et le facilitateur.

Cette rencontre était l'occasion pour le trio retenu de constituer une équipe et de développer les affinités indispensables pour la réussite du processus.

Le premier exercice commun réalisé par ce trio était la préparation de trois présentations préliminaires :

- (1) présentation par le maire des atouts, contraintes et opportunités de la ville-cible en matière d'accès à l'eau potable et l'assainissement ;
- (2) présentation par le facilitateur d'un état succinct de la situation d'accès à l'eau potable et l'assainissement ;
- (3) présentation par le facilitateur des principaux acteurs de l'eau et l'assainissement.

Même s'il n'y a pas de rencontre au début du processus, il est recommandé au trio (maire, responsable des services techniques municipaux et facilitateur) de faire tout de même cet exercice rapide en début de processus.

Ce trio va former le Comité de pilotage pour le processus d'élaboration de la stratégie.

<sup>1</sup> Dans les villes où le service d'eau ou d'assainissement est assuré par un opérateur municipal, c'est ce dernier qui est invité. C'est tout particulièrement le cas dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est.

## Les points qui seront à clarifier a priori durant le processus

Dans le processus de concertation, certains malentendus sont susceptibles d'apparaître et de freiner de manière significative le bon déroulement du processus : il appartient au facilitateur de clarifier ces aspects au plus tôt.

Dans plusieurs villes où la démarche SMC a été menée, les points suivants ont dû faire l'objet d'explications approfondies dès le démarrage et pendant le processus :

- le champ de l'exercice (eau potable et assainissement des eaux usées et excréta) en restant attentif aux autres aspects qui interfèrent (santé, éducation, gestion de déchets, eaux pluviales, etc.) ;
- la délimitation de la zone concernée par la démarche (délimitation du territoire municipal, définition des zones/quartiers par type d'habitat en s'appuyant sur des éléments cartographiés) ;
- l'importance du secteur privé local dans l'offre de services, et le manque de connaissance que l'on en a ;

- la complémentarité des solutions techniques et des types d'acteurs de l'offre ;
- le manque de connaissance que l'on a de la demande, et les efforts à conduire pour y remédier. Les décideurs – élus, services techniques – peuvent en effet être convaincus qu'ils connaissent les solutions les mieux adaptées. Il s'agira de les convaincre de la pertinence de travaux d'investigation sur l'offre et la demande ;
- les diverses compréhensions du mot « concertation » et les méthodes préconisées dans le programme : des concertations multiformes et inventives, qui s'adaptent aux publics visés et aux objectifs de chaque phase du processus ;
- les blocages entre acteurs et le rôle de la stratégie en vue de débloquer les situations ;
- l'importance de la mise en confiance des acteurs au cours des concertations progressives ;
- le rôle du facilitateur en tant que médiateur et en tant qu'expert.





**PHASE 1**

# Le diagnostic concerté pour l'eau et l'assainissement



### L'objectif de cette phase de diagnostic concerté pour l'eau et l'assainissement est d'obtenir :

- un état approfondi de la situation en mobilisant tous les acteurs (Étape 1.1. : Conduire le diagnostic)
- une validation du diagnostic concerté par toutes les parties prenantes et le démarrage de la réflexion sur les enjeux prioritaires (Étape 1.2. : Restituer et mettre en débat du diagnostic / Identifier et hiérarchiser les enjeux).

## Étape 1.1. : Conduire le diagnostic

Le diagnostic est une phase essentielle du processus d'élaboration d'une stratégie municipale concertée. Il vise à produire un état approfondi de la situation. Il doit être concerté, dans la mesure où la démarche suivie pour réaliser ce diagnostic repose sur une large concertation et mobilisation des acteurs en présence.

Il va permettre de :

- Disposer d'une vue, d'une part détaillée par quartier ou secteur, et d'autre part, globale :
  - o des pratiques des habitants, pour l'eau potable et l'assainissement ;
  - o des pratiques des acteurs économiques ;
  - o des ressources en eau, susceptibles de fournir de l'eau potable (disponibilité et qualité) ;
  - o des infrastructures collectives et domestiques d'accès à l'eau ;
  - o de la situation des établissements collectifs (écoles, centres de santé, administration, lieux de culte, marchés...) en termes d'accès aux services d'eau et d'assainissement ;
  - o des programmes existants et surtout des germes d'innovation existants ;

- Connaître les acteurs de la demande et les acteurs de l'offre, leur perception du service et toutes leurs suggestions d'amélioration et de contribution.

Les principales étapes pour conduire le diagnostic sont :

- L'étude et l'exploitation des documents existants / L'identification et la caractérisation des programmes et projets conduits ou à venir.
- La conduite du diagnostic « technique » (infrastructures existantes, niveau de qualité du service).
- La conduite du diagnostic « acteurs » :
  - o Identification des acteurs de l'offre et de la demande ;
  - o Rencontres avec les acteurs de la demande ;
  - o Rencontres avec les acteurs de l'offre ;
- L'analyse et l'interprétation des données.
- La présentation de la situation en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- La rédaction du rapport provisoire de diagnostic.

## Etude et exploitation des documents existants

Quelles que soient la taille et l'histoire de leur ville, toutes les populations urbaines ont accumulé des expériences (parfois réussies, parfois douloureuses, jamais anodines) en matière d'accès à l'eau potable et d'accès à l'assainissement. De multiples intervenants locaux ont accumulé de l'expérience en matière de conduite de projets ou de prestations de services, formelles et informelles.

Une stratégie locale concertée, qui vise l'eau et l'assainissement pour tous, se construit sur le terreau des expériences vécues par tous les acteurs locaux et en y proposant quelques idées venant d'ailleurs.

Avant d'engager tout processus de concertation, il faut recenser tous les documents existants (études et évaluations diverses) et tous les projets eau et assainissement ayant œuvré dans la ville depuis ces dernières années (par exemple ces dix dernières années), et d'en établir une liste claire, exhaustive et datée. Pour ne pas faire perdre leur temps aux acteurs de la concertation, il est conseillé de « faire parler les documents avant de faire parler les gens ».

Tous les documents recueillis serviront à établir une synthèse préalable concise et argumentée pour faire ressortir les grandes lignes :

- de la présentation de la ville (diversité des quartiers, diversité des activités économiques) ;
- des modes actuels d'accès à l'eau potable et d'accès à l'assainissement, si possible de façon quantifiée (taux connus d'accès selon les différents modes) et spatialisée (par exemple selon les quartiers), des divers types d'acteurs concernés par les questions d'eau et d'assainissement dans la ville.

Ces éléments préalables resteront à approfondir dans les étapes qui suivent.

## La conduite du diagnostic « technique » (identification des infrastructures, niveau de qualité du service)

Cette étape comprend des visites de terrain, ainsi qu'un travail conjoint avec la société locale d'eau et/ou d'assainissement et les services techniques de la ville qui aideront à localiser les infrastructures publiques (réseaux, équipements de production, stations d'épuration, réservoirs, bornes fontaines, latrines publiques, etc.). Si elle existe, on pourra s'appuyer sur la cartographie du réseau qui sera fournie par l'opérateur. Dans le cas contraire, une des contraintes rencontrées est la disponibilité d'une carte à jour de la commune qui puisse servir de fonds : l'institut de cartographie national peut être une source d'information à explorer ; il est possible également de disposer de cartes à moindre coût sur internet. On pourra ensuite positionner ces ouvrages grâce à un travail de terrain et des relevés au GPS. Un court questionnaire pourra être utile pour compléter les informations sur les caractéristiques techniques des ouvrages.

Vis-à-vis des infrastructures observées, il est également nécessaire :

- de donner quelques éléments techniques permettant de caractériser les infrastructures (taille, etc.) ;
- de donner un avis d'expert sur l'état d'entretien technique des équipements ;
- de faire ressortir, si c'est possible et pertinent, les différents problèmes de fonctionnement des équipements collectifs selon les secteurs de la ville ;
- de localiser les lieux (souvent illicites) de dépôtage des matières de vidange (vidange manuelle et vidange mécanique).

## La conduite du diagnostic « acteurs »

Ce sujet est le plus difficile du diagnostic ; c'est aussi le plus novateur et le plus porteur de pistes à découvrir dans la stratégie d'intervention à élaborer. Outre les informations qu'elle permet de mobiliser, cette étape joue un rôle clé dans la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes pour les étapes suivantes du processus concerté.

### Identification des acteurs

#### Acteurs de la demande

Il s'agit de dresser une liste aussi complète que possible des acteurs de la demande en présence, puis de les hiérarchiser en fonction de l'importance de leur consommation respective.

On distingue à priori :

- les gros consommateurs sociaux (établissements scolaires et de formation, centres de santé, etc.) ;
- les gros consommateurs administratifs ;
- les gros consommateurs commerciaux (industrie, hôtellerie, etc.) ;
- les ménages.

#### Acteurs de l'offre

La concertation doit tenir compte de leur diversité. Il s'agit donc de recenser l'ensemble des acteurs de l'offre formé par :

- les petits opérateurs locaux (artisans, revendeurs d'eau, vidangeurs...) ;
- la société d'eau, et parfois la société d'assainissement ;
- la municipalité et ses services ;
- les autres services publics (services déconcentrés de l'Etat, de la région...) ;

- les organismes d'aides extérieures (ONG nationales ou internationales, coopérations décentralisées ou bilatérales...)...

### Collecte des informations auprès des différents acteurs

**Acteurs de la demande : connaître leur perception du service et toutes leurs suggestions d'amélioration et de contribution**

L'étude de la demande est une étape essentielle de l'élaboration du diagnostic. Elle a pour finalité de modéliser les besoins et les niveaux de service souhaités par les usagers.

L'approche utilisée pour appréhender les besoins d'une part et la perception de la qualité et du niveau de service d'autre part, sera à adapter à chaque catégorie d'acteurs. Pour les ménages, on a principalement recours aux discussions de groupe ou aux enquêtes qualitatives ou quantitatives, tandis que l'interview semi-structurée est souvent privilégiée pour les gros consommateurs.

#### Encadré 4

##### **L'importance de l'approche « genre » dans l'analyse de la demande**

Ce sont les femmes qui sont responsables de l'hygiène domestique, qui utilisent le plus souvent l'eau pour différents usages, qui évacuent les eaux usées de lessive, de ménage et qui utilisent et font utiliser à leurs enfants les toilettes. Il est donc important d'être à l'écoute et de pouvoir faire remonter leurs demandes et leurs messages. Rappelons que les femmes parlent rarement lorsqu'elles sont en présence d'un délégué de quartier ou leader masculin naturel ou encore les anciens ou chefs de famille.

Au-delà de l'étude de la demande, il est souvent utile d'appréhender avec ces acteurs les conditions d'amélioration du service, les alternatives développées au niveau individuel et collectif, les modalités de leur participation à l'amélioration souhaitée, et de le retranscrire dans les fiches de collecte de données.

Pour approfondir cette question de l'approche par la demande, on pourra se référer au guide n°3 de la série SMC (Analyser la demande des usagers – et futurs usagers – des services d'eau et d'assainissement dans les villes africaines).

L'analyse, par le facilitateur et son équipe, des questionnaires d'enquêtes ou d'interviews semi-structurées et des rapports de discussions de groupe permettra de faire ressortir :

- la situation réelle des besoins en eau potable et assainissement ;
- le point de vue des usagers sur le niveau et la qualité de service et les premières pistes d'amélioration.

#### Encadré 5

##### **Quelques approches pour conduire la concertation avec les acteurs de l'offre et de la demande**

Le choix de l'approche dépend de la cible, de la taille des groupes d'acteurs et des objectifs à atteindre. La taille des groupes d'acteurs, la difficulté pour organiser des rencontres individuelles et parfois le besoin de confronter les idées et points de vue peuvent décider le facilitateur à conduire des entretiens de groupes.

**Entretiens individuels ciblés** : en fonction des sujets traités, des acteurs concernés sont identifiés pour faire l'objet d'entretiens. Ces interviews semi-structurées sont conduites par l'expert à l'aide de guides d'entretien préétablis. Cette approche concerne surtout les gros consommateurs et certains acteurs spécifiques de l'offre.

« **Focus groups** » dans les quartiers : pour des sujets concernant surtout les usagers, dans l'impossibilité de rencontrer chaque acteur et, surtout, dans le besoin de confronter des idées, des rencontres de groupe sont organisées dans les quartiers. L'animateur du focus group doit être pourvu d'un guide de conduite de réunion. Les réunions publiques dans les quartiers et les réunions avec les responsables des structures sociales (écoles, formations sanitaires, etc.) permettront de rencontrer les ménages et ces responsables. Les acteurs privés et/ou sociaux (comités de gestion, gestionnaires de borne fontaine, puisatiers, vidangeurs manuels, etc.) seront rencontrés à travers cette approche, où des discussions permettront la mise en synergie de solutions.

**Groupes de travail thématiques** : ils sont destinés à traiter des sujets spécifiques, demandant des synergies d'actions. Plusieurs groupes d'acteurs identifiés seront rencontrés au cours des réunions organisées à cet effet.

**Concertations de pré-validation avec les acteurs clés** : Après les concertations avec les acteurs, la nécessité de pré-validation avec les acteurs clés comme les sociétés d'eau et d'assainissement s'impose pour cerner les axes de la future stratégie à élaborer.

**Visites techniques approfondies** : des visites de confirmation des problèmes techniques mis en évidence doivent être effectuées sur le terrain par le facilitateur sous la conduite, et avec des explications, des responsables techniques des structures d'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Le facilitateur doit élaborer les guides d'interview en fonction des catégories d'acteurs à rencontrer.

**Acteurs de l'offre :** connaître leur perception du service et toutes leurs suggestions d'amélioration et de contribution

Pour cerner et percevoir la conception du service et recueillir leurs suggestions d'amélioration et de contribution, on mènera des interviews semi-structurées conduites par les experts du facilitateur. Toutefois, en fonction de l'importance des groupes d'acteurs, des discussions de groupe peuvent être envisagées pour les acteurs associatifs et privés. Dans tous les cas, un échantillonnage est nécessaire en fonction du nombre d'acteurs en présence.

Il ne s'agit pas uniquement de connaître le rôle et les activités de chacun de ces acteurs ci-dessus par rapport aux domaines de l'eau et de l'assainissement, mais surtout d'écouter leurs expériences vécues réelles, d'où chacun tire :

- sa perception personnelle des problèmes, ses analyses et ses arguments ;
- ses idées sur les améliorations possibles de façon générale ;
- ses idées sur les améliorations possibles de sa part ;
- sa volonté et sa capacité à contribuer davantage, ses idées sur les formes de cette contribution ;
- ses réticences à s'impliquer davantage ;
- et, au final, sa perception des blocages et de leurs causes, qui freinent l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

Le programme SMC a montré que, si les équipes municipales et les facilitateurs sont relativement à l'aise par rapport aux acteurs publics, ils connaissent généralement mal les acteurs du secteur privé local. Ces derniers sont pourtant souvent au plus proche des attentes des habitants.

### Encadré 6

#### **Attitude et qualité de l'expert facilitateur pendant la phase de diagnostic**

Avant l'entretien, le facilitateur devra recueillir le maximum d'informations sur l'acteur concerné afin de maîtriser l'entretien et le sujet. Il devra élaborer les guides d'entretien et les fiches d'enquête, se doter d'outils de collecte et de stockage d'information (bloc-notes et fiches d'enquête, etc.). L'expert socio-économique de l'équipe de facilitation est indiqué pour cette phase de diagnostic.

La présence de la commune doit être discrète pendant cette phase pour ne pas biaiser les discussions et les informations fournies par les uns et les autres. Les pouvoirs locaux peuvent cependant fournir à l'équipe de facilitation une lettre d'introduction auprès des acteurs sollicités, pour faciliter les prises de rendez-vous.

### Analyse et interprétation des données

#### *Caractériser les différents niveaux de service par zones*

#### Acteurs de la demande

L'analyse qualitative et quantitative des données des diagnostics « technique » et « acteurs » permet de préciser les taux d'accès aux divers niveaux de services pour l'eau potable et l'assainissement. On peut s'appuyer à cet effet sur les critères fournis par les Nations unies dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (cf. l'encadré n°7, page suivante, sur les niveaux de service améliorés pour l'eau et l'assainissement tels que définis par les Nations Unies), mais il est souvent nécessaire de le préciser en fonction de chaque contexte étudié.

Au-delà de la caractérisation quantitative des ouvrages, le facilitateur devra fournir à cette étape les informations sur les qualités techniques des infrastructures, et une analyse complète de la qualité des services d'accès à l'eau et l'assainissement : fréquence de coupure, pression, qualité de l'eau, qualité des ouvrages d'assainissement, distance du domicile au point d'eau, temps d'at-

tente aux bornes fontaines et autres ouvrages publics d'approvisionnement en eau, prix de l'eau en relation avec les revenus des ménages vulnérables, conditions d'accès au service, etc.

En fonction des conditions locales, on pourra ajouter d'autres critères, comme la protection de la ressource d'eau souterraine pour l'assainissement.

**Encadré 7**

**Systèmes d'assainissement et d'eau potable améliorés et non améliorés au sens des OMD**

POINTS D'EAU AMÉLIORÉS		POINTS D'EAU NON AMÉLIORÉS	
Branchement domestique	Autres points d'eau améliorés		
Raccordement de la famille à un réseau d'adduction d'eau avec branchement dans l'habitation, la parcelle ou la cour de l'usager.	Robinets ou bornes-fontaines publics, puits tubés ou forages, puits protégés, sources protégées, eaux de pluie.	Puits creusé non protégé, source non protégée, charrette surmontée d'un petit réservoir/fût, eaux de surface (rivière, retenue d'eau, lac, mare, ruisseau, canal, canaux d'irrigation), eau en bouteille.	

ASSAINISSEMENT AMELIORE	ASSAINISSEMENT NON AMELIORE		
	Installations PARTAGEES	Installations NON AMÉLIORÉES	DÉFÉCATION EN PLEIN AIR
Installations sanitaires assurant une séparation hygiénique des excreta de tout contact humain. Cette catégorie inclut : • Les toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique raccordées à : - un réseau d'égout - une fosse septique - une latrine à fosse • Les latrines améliorées à fosse ventilée (VIP) • Les latrines à fosse avec dalle • Les toilettes à compostage.	Installations sanitaires d'un type acceptable, mais partagées entre plusieurs ménages. Les toilettes publiques sont comprises dans cette catégorie.	Installations sanitaires n'assurant pas une séparation hygiénique des excreta humains. Cette catégorie inclut les latrines à fosse sans dalle ou plateforme, les latrines suspendues et les latrines à seau.	Pratique consistant à déféquer dans un champ, en forêt, derrière un buisson, dans un lac ou un cours d'eau, dans un autre espace ouvert, ou à éliminer les excreta humains avec les déchets solides.

Source : Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau : rapport 2010, OMS/UNICEF.

### *Expliciter les groupes d'intérêts en jeu ainsi que les risques de conflits et de blocages*

Les entretiens permettent de cerner les sujets de convergence et de divergence entre les divers types d'acteurs dans :

- l'expression des problèmes et l'analyse de leurs causes ;
- les besoins et les idées d'amélioration pour l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- les volontés réelles (ou seulement affichées) de contribution ;
- les réticences à s'impliquer plus avant dans le processus ;
- la perception des blocages et l'analyse de leurs causes.

Ceci permet d'explicitier les groupes d'intérêts en jeu, auxquels il faut être attentif dans la conduite de la concertation, afin de lever ou d'anticiper les blocages.

Lors du diagnostic, il est essentiel que le facilitateur « ne noie pas le poisson » mais liste les sujets majeurs où, à son avis, la levée du conflit ou du blocage aurait un effet tangible pour le démarrage ou l'amplification des interventions sur le terrain.

### *Evaluer les programmes d'actions récents et en cours*

Il est essentiel d'analyser en détail les expériences locales récentes, mises en place par la municipalité ou d'autres acteurs locaux dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement, afin de faire ressortir ce qui a manqué pour réussir à long terme, ou ce qui a été une réussite et que l'on souhaiterait répliquer.

### *Identifier les possibilités d'appui existant au niveau local*

La mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration de la situation en termes d'accès aux services d'eau et d'assainissement s'appuiera principalement sur les actions que les divers acteurs locaux eux-mêmes pourront mettre en œuvre. Il est donc tout à fait essentiel dès cette étape d'identifier les possibilités d'appui au développement dans la commune : acteurs administratifs locaux ou centraux, services privés et associatifs, coopérations décentralisées, programmes gouvernementaux.

### **Synthèse des éléments décrivant la situation en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement**

A ce stade, le facilitateur est en mesure de fournir une description de la situation en matière d'eau et assainissement quartier par quartier et sur l'ensemble du territoire municipal. Cette description doit se faire selon les deux clés utilisées dans l'étape de diagnostic : le diagnostic « technique » et le diagnostic « acteurs ».

Cette analyse fera notamment ressortir les niveaux de service selon les différents quartiers, les différentes infrastructures publiques et les catégories d'usagers.

Cette synthèse mettra également en avant les contraintes et les opportunités de la ville considérée.

On pourra enfin proposer une présentation succincte des perspectives de développement du territoire à moyen et long terme sur les plans démographique, urbanistique et géographique (dans quelles directions se développera la ville ?) et en termes de tendances en matière d'évolution

de la consommation en eau.

La cartographie est un instrument idéal pour restituer les résultats de cette étape. La carte pourra localiser les principaux ouvrages d'approvisionnement en eau et d'assainissement (réseau public, bornes fontaines, puits et forages publics, sources, etc.) et pourra être complétée par des cartes thématiques faisant ressortir la situation de l'assainissement, l'accessibilité aux infrastructures améliorées d'eau potable, la qualité de service (pression, fréquence de coupure, horaires d'ouverture, pénalités de coupure), etc.

En superposant les cartes d'accès aux services et les cartes sur la démographie des différentes zones de la ville, on pourra apprécier les taux de couverture (ratio entre la surface desservie par le service et la surface totale du territoire) pour l'eau et l'assainissement.

La compréhension de la situation sera également améliorée par l'utilisation de photographies décrivant les différentes situations rencontrées. Dans le cadre du programme SMC, l'impact de photos projetées publiquement mettant en avant

les principaux points noirs de la ville a été très important, aussi bien sur les élus locaux, que sur les responsables de la société en charge de l'eau ou de l'assainissement, et sur les populations.

### Rédaction d'un rapport provisoire de diagnostic

Ce rapport devrait faire ressortir :

- Une synthèse des ouvrages d'AEP et d'assainissement présents sur le territoire municipal.
- Une analyse des acteurs en présence (acteurs de l'offre et de la demande) avec le rôle effectif joué par chaque acteur.
- Les problèmes identifiés, les contraintes et opportunités de la situation à affronter, ainsi que les thèmes à approfondir pour répondre aux problèmes apparaissant dans le diagnostic.

**Une trame indicative de ce rapport est proposée en annexe 3.**

#### Encadré 8

##### **Apport de la cartographie dans le processus de concertation**

La cartographie facilite les réponses aux questions suivantes :

- (1) Quelle est la situation exacte de la ville en matière d'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement ?
- (2) Quelle est la couverture du territoire en infrastructures d'eau potable et d'assainissement ?
- (3) Quelles localités sont les moins avancées dans ces domaines ?

La cartographie permet de visualiser, et de quantifier partiellement, la situation de l'accès à l'eau potable et l'assainissement sur l'ensemble du territoire municipal (par quartier ou par zone), afin d'orienter les décisions et d'établir les priorités.

La cartographie est aussi un outil de dialogue qui permet le moment venu de faciliter les discussions entre acteurs et de dégager un consensus sur les actions prioritaires et les zones dans lesquelles celles-ci seront menées.

## Étape 1.2. : Restituer et mettre en débat le diagnostic / Identifier et hiérarchiser les enjeux

La restitution du diagnostic nécessite une validation en deux temps :

### Une réunion de restitution des premiers résultats avec la municipalité et éventuellement d'autres acteurs clés

Cette première réunion collective déclenche un début de confiance mutuelle et l'appropriation des problèmes et de la démarche par les acteurs. Elle permet aussi de cerner les problèmes à mieux comprendre et d'enrichir les pistes d'amélioration.

Si nécessaire, un complément de diagnostic est à envisager avant la tenue de l'atelier de validation.

### L'atelier de validation

La restitution et la validation du diagnostic doivent permettre :

- tout d'abord de partager et valider collectivement une compréhension de la situation de la ville
- mais aussi dès cet atelier de faire la transition entre le diagnostic et l'élaboration de la stratégie, en :
  - o mettant en avant les enjeux clés et identifiant les messages forts et les grands principes de la stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement;
  - o mettant en débat les solutions suggérées et les organisant selon des niveaux de priorité (urgente, à court terme, à moyen et long terme).

La restitution du diagnostic est une phase clé du processus qui conditionne l'appropriation des résultats et du reste de la démarche par tous les

acteurs. A ce titre, elle doit être soigneusement préparée en explorant les fiches de terrain et de discussion établies lors de la phase de concertation. Certains points peuvent nécessiter des clarifications, la mise en confiance des acteurs ou des rencontres préliminaires en sous-groupes, afin d'éviter d'aller vers un conflit au moment de la restitution. Il s'agit aussi et surtout de partager les grands résultats du diagnostic avec la commune, maître d'ouvrage du processus, en préalable à la restitution, pour préparer les débats et bien cerner les problèmes et leurs conséquences sur les services rendus à la population.

**Qui invite ?** : Le maire invite, mais les invitations doivent être préparées par le facilitateur, y compris la liste des invités. La lettre d'invitation doit être accompagnée du projet d'ordre du jour et d'une synthèse du rapport provisoire du diagnostic.

**Qui est invité ?** : Tous les acteurs qui ont été consultés dans le processus, la liste des acteurs de la demande devant être arrêtée sur la base de leur représentativité.

**Lieu de la restitution** : Il faut apprécier, en fonction du contexte de la ville et de la perception de la municipalité par les acteurs, quel lieu est le plus approprié pour faire la restitution (Mairie ou lieu neutre). Dans tous les cas, le lieu de restitution doit être spacieux (salles) pour l'organisation des travaux de groupe.

**Qui anime la restitution ?** Le facilitateur (chef de fil) doit animer la restitution. Il est fondamental d'impliquer le facilitateur et toute l'équipe qu'il a mobilisée pour conduire la concertation et le diagnostic (chef de mission, socio-économiste,

expert technique du domaine de l'eau potable et assainissement).

**Quels outils ?** : La restitution sera articulée autour de trois présentations préparées sous Powerpoint.

- Présentation 1 : Présentation de la méthodologie / champ du diagnostic (Eau potable / Assainissement des eaux usées et excréta)
- Présentation 2 : Diagnostic Eau potable (« technique » et « acteurs »)
- Présentation 3 : Diagnostic Assainissement (« technique » et « acteurs »)

A la suite de l'étape 1, le travail préparatoire à réaliser de concert avec la commune sera fondamental pour la réussite de l'atelier. Il faut aussi veiller à la qualité des supports de communication utilisés.

**Quelle logistique ?** vidéoprojecteur, tableau et papier de conférence (autant que le nombre de groupes de travail). Il est souhaitable de prévoir le remboursement des frais de déplacement des participants, la pause café et le repas en commun.

**Groupes de travail** : Il est fortement recommandé de prévoir un temps, même restreint, pour organiser des groupes de travail en deuxième partie de l'atelier de restitution.

L'objectif de ces groupes de travail est de faire contribuer les participants à la réflexion, de les faire s'exprimer et, ainsi, de développer l'appropriation du processus, des idées discutées et la confiance entre les partenaires.

Il est important de bien préparer ces groupes de travail en rédigeant des « termes de référence » qui permettront d'orienter la discussion, et d'identifier un « animateur/rapporteur » pour chacun des groupes. Les termes de référence seront axés sur l'analyse des problèmes prioritaires à prendre en compte dans la stratégie. Ainsi, sur la base du diagnostic présenté, les groupes de travail devront discuter des problèmes les plus importants à régler, établir les priorités et dégager des pistes de solutions. Les points qui pourraient être abordés dans ces

groupes de travail (et donc à préciser dans les termes de référence) sont les suivants :

- identifier les problèmes les plus importants d'accès à l'eau et à l'assainissement posés à la lumière des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
  - classer les problèmes majeurs identifiés par ordre de priorité ;
  - identifier les acteurs et/ou les localités concernés pour chaque problème ;
  - discuter et développer les suggestions de solutions et d'améliorations à explorer, formulées par les acteurs rencontrés dans le cadre du diagnostic ;
  - organiser les solutions suggérées selon des niveaux de priorité (urgente, à court terme, à moyen et long terme) ;
  - identifier les acteurs concernés pour chaque solution envisagée ;
  - identifier les contraintes et opportunités de la ville pour relever le défi de l'accès à l'eau potable :
    - identifier les projets en cours ou à venir (y compris les projets initiés au niveau national pouvant avoir des répercussions au niveau local) ;
    - identifier les contraintes et opportunités pour relever le défi de l'accès à l'assainissement. Les découpages possibles pour ces groupes de travail se font soit par thèmes (un ou des groupes sur l'assainissement / un ou des groupes sur l'eau potable), soit par un découpage entre le diagnostic technique et le diagnostic acteurs (en veillant dans ce cas à vraiment traiter l'assainissement dans chaque groupe et non pas seulement l'eau potable).
- Il est important que chaque groupe rassemble une diversité d'acteurs de la demande et de l'offre. Dans le cas où la réflexion s'oriente vers les solutions envisageables, il est important que la discussion porte sur les suggestions émises par les acteurs locaux lors du travail de diagnostic, et non pas sur les suggestions seules des groupes, somme toute restreints, qui participent à l'atelier.

## La synthèse des débats de l'atelier et la consolidation de l'identification et la hiérarchisation des enjeux

Cette étape de transition entre le diagnostic et l'élaboration de la stratégie est très importante. Il s'agit ici de partir des principales conclusions, des problèmes prioritaires identifiés et validés pendant l'atelier de restitution et de dégager des enjeux stratégiques. Ces enjeux permettent de préciser la vision partagée à construire : elle sera d'autant plus aisée que le diagnostic a permis de dégager des problèmes prioritaires partagés par tous pendant l'atelier de validation et les propositions de solutions.

Le premier travail à réaliser à l'issue de l'atelier, est la rédaction d'un compte-rendu de qualité, qui doit être riche et exhaustif. Il conditionnera la poursuite du processus SMC.

Il est nécessaire de poursuivre le travail d'identification et de hiérarchisation des enjeux aussitôt après la tenue de l'atelier de validation du diagnostic. Si possible, il faut fixer les rendez-vous directement pendant l'atelier avec les acteurs clés identifiés, afin de porter ou d'accompagner les actions proposées comme solutions.

A cette étape, le facilitateur devra faire jouer son imagination sur le plan technique et organisationnel pour aider les acteurs à aller directement vers les options réalistes et réalisables, et pour définir des visions en adéquation avec les forces, les faiblesses et les opportunités locales ou nationales. Une analyse des projets en cours (déjà effectuée dans le diagnostic) peut servir d'instrument pour aider les acteurs à se forger leur propre vision de l'amélioration des niveaux de service. Une approche d'analyse par territoire ou par catégorie d'usagers permet de dégager rapidement un consensus sur les zones ou les services peu desservis par les systèmes actuels.

### Encadré 9

#### Quelques éléments de contenu à développer dans le compte-rendu de la réunion de restitution du diagnostic

Ce compte-rendu doit être précis et concis. Il fera ressortir, entre autres, les éléments suivants :

- les principales solutions qui permettront d'animer la concertation en vue de l'élaboration de la stratégie ;
- les problèmes clés, les acteurs et/ou les localités où ces problèmes ont été identifiés et, si possible, les causes de ces problèmes ;
- les acteurs susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des solutions aux problèmes identifiés ;
- les présentations power point rassemblées en annexes.

### Encadré 10

#### De l'importance de partager les résultats de la démarche SMC dans les débats nationaux

Il est important, à cette étape, d'intégrer dans la réflexion les informations sur les projets nationaux en cours de préparation pouvant avoir une influence ou non au niveau local. Très souvent, la stratégie municipale concertée peut constituer un argument permettant à la ville cible d'être intégrée dans un projet national en cours d'élaboration. D'où la nécessité de tenir informés les acteurs institutionnels au niveau national, dès le lancement de la démarche SMC.

La tentative d'élargissement aux autres objets de l'assainissement, notamment la collecte des déchets ou le drainage des eaux pluviales, a été souvent observée dans les villes concernées par le programme. Il est donc important que le facilitateur recadre la réflexion sur les eaux usées et les excréta.



**PHASE 2**

# Elaborer une Stratégie Municipale Concertée



## Étape 2.1. : Définir les objectifs d'amélioration du service

A cette étape il s'agit de définir une vision partagée par l'ensemble des acteurs pour l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Il s'agit donc de :

- fixer les objectifs de la stratégie ;
- approfondir les solutions issues du diagnostic ;
- cibler les rôles de chaque partie prenante dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- fixer les principes d'intervention de la stratégie à mettre en place.

Ces éléments seront nécessaires pour mesurer le niveau atteint après la mise en œuvre des activités proposées dans le plan d'action.

Les objectifs d'amélioration du niveau et de la qualité de service d'eau potable et d'assainissement peuvent porter sur :

- le taux d'accès et le taux de couverture du service amélioré<sup>2</sup> de l'eau et de l'assainissement ;
- l'extension des services d'eau et d'assainissement aux zones sous équipées ;
- la qualité des infrastructures d'accès aux services d'eau et d'assainissement ;
- l'organisation et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement ;
- l'équipement des établissements publics d'enseignement, de santé ou commerciaux ;
- l'équipement des ménages en installations sanitaires individuelles ;
- l'hygiène.

Les objectifs retenus découleront directement des problèmes identifiés par les acteurs et les populations et définis dans le diagnostic comme prioritaires.

On se référera particulièrement à la classification des problématiques quartier par quartier ce qui

permet d'identifier les zones à prioriser et de faire une évaluation quantitative pour tel ou tel objectif. L'identification des enjeux faite précédemment sera également utile pour organiser entre eux les objectifs et les hiérarchiser.

Les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'eau potable et d'assainissement peuvent servir de

<sup>2</sup> Pour les définitions des installations améliorées en matière d'eau et d'assainissement selon l'Organisation des Nations Unies, voir le schéma p. 30

### Encadré 11

#### Exemple : Les objectifs stratégiques pour l'eau potable et l'assainissement dans la ville d'Ebolowa (Cameroun)

##### En matière d'accès à l'eau potable :

- Améliorer le niveau de couverture territoriale du réseau d'eau potable dans la ville (passer d'un taux d'accès à un approvisionnement en eau amélioré de 41% en 2007 à 71 % en 2015) ;
- Améliorer le niveau de desserte en eau potable des équipements sociaux (établissements scolaires, centres de santé, prisons) ;
- Améliorer la qualité de l'eau de distribution dans la ville.

##### En matière d'assainissement :

- Mettre en place un programme d'IEC (Information, éducation, communication) sur l'hygiène et l'assainissement ;
- Aider les ménages à améliorer la qualité des latrines individuelles (passer d'un taux d'accès à un assainissement amélioré de 35% en 2007 à 67,5 % en 2015) ;
- Réaliser des latrines dans les écoles et les lieux publics.

##### De façon transversale :

- Améliorer la gouvernance locale pour les services d'eau potable et d'assainissement.

valeurs guides pour évaluer quantitativement les objectifs d'amélioration du taux d'accès et d'équipement des quartiers.

Cette phase d'identification demande un travail de synthèse du consultant et une concertation avec l'équipe municipale. Il s'agit là d'une première identification qui devra être vérifiée et af-

finée après la confrontation des propositions ressortant de la concertation menée avec les acteurs concernés. Les objectifs d'amélioration du service sont ainsi définis dans une démarche de concertation et d'implication des différentes parties prenantes.

## Etape 2.2. : Conduire la concertation pour identifier des solutions pour chaque objectif

Il s'agit, à cette étape, d'explorer et de conduire une analyse critique de différentes options possibles (techniques, institutionnelles, financières...) pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de toutes les populations et activités économiques, ainsi que leurs modalités spécifiques d'application et leur pérennité.

La distinction de plusieurs secteurs dans la ville permet de l'appréhender dans sa globalité ainsi que dans sa diversité. La réflexion des parties prenantes se base sur le diagnostic réalisé pour chaque zone, dont les caractéristiques diffèrent, afin d'identifier les solutions les plus appropriées à chaque contexte.

Planifier dans l'espace et le temps donne plus de cohérence aux projets et maximise leur impact sur le territoire. Pour ce faire, il est nécessaire :

- **d'analyser les solutions proposées par catégorie d'acteurs ;**
- **d'analyser les forces et faiblesses de chaque acteur (du moins ceux qui sont appelés à jouer un rôle dans la mise en œuvre des actions de la stratégie) ;**
- **de dégager les possibilités de mobilisation de chaque acteur pour la mise en œuvre des**

**solutions préconisées ;**

- **de dégager les priorités d'action préconisées par chaque acteur.**

### Avec qui conduire la concertation à cette étape ?

La concertation à cette étape sera limitée aux acteurs clés, sachant qu'il s'agit seulement de traduire en solutions les problèmes déjà identifiés de façon plus large pendant le diagnostic, et validés pendant l'atelier de mise en débat.

Il est recommandé de cibler prioritairement :

- **les principaux acteurs de l'offre** : commune, société d'eau et/ou assainissement, services déconcentrés de l'Etat concernés par le secteur, gestionnaire privé de réseau s'il y a lieu, etc.;
- **les principaux acteurs de la demande** : gros consommateurs, responsables sociaux (chefs de quartier ou de secteur, les responsables d'association et ONG du secteur) ;
- **les populations des quartiers ou zones peu couverts par le réseau ou par les ouvrages améliorés d'accès à l'eau potable et l'assainissement.**

La liste des acteurs devant participer à la concer-

tation et le calendrier des rencontres doivent être arrêtés avec la commune. Les lettres de prise de rendez-vous doivent être adressées par la commune aux acteurs.

La concertation devra s'achever par un exercice de synthèse des solutions et par la priorisation des actions à mettre en œuvre dans une période bien déterminée et avec des moyens bien déterminés.

Quelques outils pour conduire la concertation ont été présentés dans l'encadré 5 au chapitre précédent.

### Quelle démarche ?

#### *Définir le principe d'action de la stratégie :*

Il s'agit ici de s'appuyer sur les grands principes d'intervention exprimés par les acteurs. On retrouvera très souvent les principes suivants :

- le principe de la décentralisation de la responsabilité en matière d'eau potable et d'assainissement, de l'Etat central vers les communes. Ce principe est guidé par l'existence des lois nationales, qui donnent les responsabilités aux communes dans ce domaine. Il est important aussi de faire ressortir les éléments du diagnostic pour analyser les contraintes d'application de ce

principe dans la stratégie qui est en cours d'élaboration ;

- le principe d'organisation du service d'eau potable et/ou d'assainissement : allons-nous vers une délégation de service à des opérateurs privés, ou bien le service devrait-il être opéré en régie par la commune ? quel sera le rôle de la commune à chaque étape de la gestion ? quelle responsabilité en matière d'investissements lourds ? quels rôles pourront jouer les opérateurs privés informels ?

- le principe de participation des usagers à la prise en charge des coûts d'exploitation des services d'accès à l'eau potable et assainissement : qu'est-ce que les usagers sont prêts à payer ? selon quelles modalités ?

#### *Définir des axes stratégiques :*

Les axes stratégiques découleront directement des objectifs de la stratégie. Chaque axe retenu est assorti de résultats à atteindre. Il s'agira par la suite de regrouper les actions proposées en fonction des différents axes stratégiques. Plusieurs approches sont utilisées pour faciliter la définition des axes stratégiques dans le processus SMC (tableau n°1). Par la suite, les actions

**TABLEAU 1.** Exemple de formulation d'axes stratégiques en fonction des objectifs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	AXES STRATÉGIQUES
<b>Amélioration du taux d'accès</b>	Réalisation des infrastructures améliorées d'eau potable et/ou d'assainissement
<b>Amélioration du niveau et de la qualité de service</b>	Organisation en vue d'améliorer et de pérenniser les services améliorés d'accès à l'eau potable et l'assainissement
<b>Amélioration de l'hygiène, réduction des maladies d'origine hydrique</b>	Mesures de promotion de l'hygiène, de l'assainissement et d'amélioration de la qualité de l'eau de consommation.

proposées doivent être organisées suivant ces axes stratégiques. La mise en œuvre satisfaisante de ces actions va contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

Pour chaque axe, on identifiera les acteurs clés pour la mise en œuvre des actions ainsi que les partenaires techniques ou financiers potentiels.

**Mode de présentation des axes stratégiques et des actions à entreprendre :**

Pour présenter les résultats de ce travail il est recommandé de décrire d'une façon synthétique

chaque axe stratégique en indiquant :

- l'énoncé de l'axe stratégique ;
- la justification qui l'a fait retenir ;
- les résultats attendus ;
- les actions proposées pour sa mise en œuvre ;
- les acteurs locaux à mobiliser ;
- les partenariats techniques et/ou financiers extérieurs à mobiliser.

Cette présentation peut être faite sous forme d'un tableau comme ci-dessous pour l'assainissement dans la ville d'Ebolowa.

**TABLEAU 2.** Exemple de présentation d'axes stratégiques et résultats attendus (SMC d'Ebolowa)

AXES STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIONS PROPOSÉES	ACTEURS CLÉS	ACTEURS CLÉS
<p><b>1/- Mettre en place un programme d'IEC sur l'hygiène et l'assainissement.</b></p> <p>Justification : Le problème qui se pose en matière d'assainissement est le nombre important de latrines à fond perdu dans la ville avec un pourcentage important sommairement ou non aménagé. Les eaux usées sont déversées, devant la cour, dans les rigoles ou sur la chaussée. Aucun ménage n'est doté d'un équipement pour le traitement des eaux usées.</p>	<p>- les populations de la ville sont sensibilisées à l'hygiène et l'assainissement ;</p>	<p>- Sensibilisation des ménages, des élèves à l'hygiène et l'assainissement ;</p> <p>- Programme d'IEC dans les établissements scolaires.</p>	<p>Communes CUE ; MINDUH ; ONG</p>	<p>Budget d'investissement des communes, Coopération décentralisée PPTE PDNDP</p>
<p><b>2/- Aider les ménages à améliorer la qualité des latrines individuelles.</b></p> <p>Justification : le système d'assainissement des eaux usées et eaux vannes dans la ville d'Ebolowa est individuel. La qualité des ouvrages est sommaire et ceux-ci sont souvent très rapprochés des puits, dont les eaux sont utilisées pour la boisson. Il faut aider les ménages à réaliser des latrines viables n'ayant pas de contact avec la nappe d'eau souterraine, protégeant l'intimité de l'usager et offrant un minimum de sécurité pour les enfants, les femmes et les personnes âgées.</p>	<p>- Réduire le nombre d'ouvrages d'assainissement non viables dans la ville ;</p> <p>- Améliorer les conditions de santé dans les ménages de la ville ;</p> <p>- Diminuer la prévalence des maladies liées à l'eau.</p>	<p>- Assistance technique et financière aux ménages pour la réalisation des latrines améliorées ;</p> <p>- Former les maçons de la ville à la réalisation des ouvrages d'assainissement viables ;</p> <p>- Sensibiliser les ménages à une bonne utilisation des ouvrages d'assainissement.</p>	<p>CUE Communes CAIPE ; MINEE (CREPA) ;</p>	<p>Budget des ménages ; Budget des communes ; Coopération décentralisée PPTE</p>

<p><b>3/- Réaliser des latrines dans les écoles et les lieux publics.</b></p> <p>Justification : Les établissements publics, pour un effectif total de 15 620 élèves, disposent de 20 latrines modernes et 14 latrines traditionnelles, soit environ une latrine pour 460 personnes. Par contre, dans les établissements privés on a un effectif total de 4 820 élèves pour 44 cabines de toilettes modernes et 13 latrines traditionnelles soit environ 85 personnes par cabine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les établissements scolaires et les lieux recevant du public sont équipés d'un système d'assainissement viable ;</li> <li>- Les élèves et instituteurs sont éduqués à une bonne utilisation des systèmes d'assainissement viables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des latrines dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics ;</li> <li>- Sensibilisation des élèves et des instituteurs à l'utilisation des latrines ;</li> <li>- Mise sur pied des clubs hygiènes dans les établissements scolaires pour l'entretien des latrines.</li> </ul>	<p>MINEDUB ; MINESEC ; MINSANTE</p>	<p>Budget d'investissement des ministères concernés (MINEDUB, MINEBASE, MINSANTE) ; Communes ; CUE Coopération décentralisée</p>
<p><b>4/- Créer une décharge municipale pour les déchets urbains avec aménagement d'un casier adapté au traitement des boues de vidanges.</b></p> <p>Justification : La ville d'Ebolowa ne dispose pas de vidangeurs privés dotés de matériels adéquats. Les usagers font appel aux sociétés de vidange installées à Yaoundé. Les produits de la vidange des fosses septiques sont déversés sans aucune précaution dans la nature.</p> <p>Un équipement de dépotage des effluents pourrait être réalisé dans le cadre de l'aménagement d'une décharge afin de recevoir les déchets ménagers, ce à travers un contrat de concession, que la ville est sur le point de mettre en place. Quelques sites sont déjà identifiés par la commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer les conditions pouvant favoriser l'installation d'un vidangeur privé dans la ville ;</li> <li>- Réduire les risques de pollution liés au rejet anarchique des boues de vidange.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude d'ingénierie et d'impact environnemental des sites potentiels identifiés par la commune ;</li> <li>- Aménager le site retenu et prévoir un casier spécial pour le traitement des boues de vidanges ;</li> <li>- Mettre en place un partenariat public-privé pour l'exploitation du site de la décharge.</li> </ul>	<p>MINDUH CUE Opérateurs privés</p>	<p>Budget d'investissement du MINDUH Budget d'investissement de la CUE.</p>

## Etape 2.3. : Restituer et mettre en débat les solutions

Les axes stratégiques précisés à l'étape précédente seront mis en débat tout d'abord dans le cadre d'une restitution partielle. Cette restitution se fait avec la commune, maître d'ouvrage du processus

SMC et les principaux acteurs de l'offre. L'un des résultats attendus de cette étape est la validation des axes stratégiques, la hiérarchisation des actions et la confirmation des rôles des acteurs clés.

L'attitude du facilitateur dans cette étape change : contrairement à la phase de diagnostic où le facilitateur joue plus le rôle de médiateur, il devient dans à cette phase une force de proposi-

tion et un conseiller technique des acteurs, afin de les amener à choisir les solutions techniquement réalisables, économiquement viables et socialement acceptables.

## Etape 2.4. : Elaborer le Plan d'Action

Le plan d'action municipal d'accès à l'eau et à l'assainissement émane de la discussion avec les acteurs et la municipalité. Ce plan d'action s'appuie sur les axes stratégiques et les actions identifiés. Il s'efforce de les planifier dans le temps, d'en faire une description technique, de les évaluer et d'en déterminer les conditions de réalisation.

### Prioriser des actions et les regrouper par horizon de réalisation

La priorisation des actions est l'un des résultats des concertations menées pendant cette étape. Les priorités doivent être fixées à partir des besoins exprimés par les acteurs et se définir en fonction du calendrier souhaité de mise en œuvre des actions proposées : urgentes (toute de suite), court terme (dans 2 à 5 ans), moyen terme (5 à 7 ans) et long terme (plus de 7 ans). Il est aussi intéressant de les classer en fonction du type d'intervention :

- actions à caractère organisationnel et institutionnel ;
- actions de nature technique ;
- actions de nature financière.

Il convient aussi de localiser si possible la zone d'impact des actions proposées afin de définir les priorités géographiques induites par le plan d'action.

### Encadré 12

#### **Mettre en place une filière d'assainissement intégrée sur le territoire : trois guides méthodologiques pour guider le plan d'action**

Pour accompagner les maîtres d'ouvrages locaux et leurs partenaires dans la mise en œuvre d'une filière intégrée de l'assainissement à l'échelle de leur territoire, le pS-Eau a élaboré trois guides méthodologiques de la série « Eau et assainissement » :

**Guide 4** : choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide ;

**Guide 5** : gérer les toilettes et les douches publiques ;

**Guide 6** : financer l'assainissement.

A ce stade d'élaboration de la stratégie, ces guides peuvent guider le choix des solutions en matière d'assainissement à réaliser dans le cadre du plan d'action.

**Ces guides sont disponibles en ligne sur [www.pseau.org/smc](http://www.pseau.org/smc)**

### Etude d'avant-projet sommaire de chaque action

Cette étape est conduite par le facilitateur, avec si nécessaire des consultations légères pour approfondir ou préciser certaines informations.

Une action peut être technique, organisationnelle, institutionnelle ou financière.

Il est utile de compléter les éléments de diagnostic, surtout ceux liés aux actions urgentes et de court terme, en vue de réaliser une étude d'avant-projet sommaire par action programmée. Une localisation précise des actions en compagnie - suivant le projet - de l'agent technique de la commune ou d'un agent technique de la société d'eau est indispensable. En effet, il est important pour ce personnel de bien maîtriser les actions programmées et leur localisation sur le terrain.

Chaque action peut faire l'objet d'une fiche.

Pour chaque action il faut renseigner :

- la dénomination de l'action ;
- l'objectif de l'action (en référence aux axes stratégiques) ;
- le public cible ;
- les résultats attendus ;
- la description et la localisation de l'action ;
- les responsabilités de la mise en œuvre et l'implication des acteurs locaux ;
- les partenaires techniques et/ou financiers potentiellement mobilisables ;
- les risques et freins à surmonter ;
- le budget indicatif par grandes rubriques (Rubriques d'investissement, Fonctionnement) ;
- le planning général de la mise en œuvre.

Sur certaines actions, en vue de bien les cerner, il peut être nécessaire de :

- réaliser les métrés des ouvrages à réaliser ou à réhabiliter ;
- s'appuyer sur les travaux similaires réalisés

dans le même contexte pour avoir des coûts indicatifs réalistes ;

- géo-référencer les ouvrages à réaliser par GPS ou autres outils ;
- réaliser les plans si nécessaire (au minimum les croquis pour les ouvrages complexes) ;
- donner quelques indications sur le nombre de personnes pouvant être desservies.

**Une trame indicative pour le document de stratégie est proposée en annexe 3, et un plan de mise en œuvre pour chacune des actions au sein du plan d'action est proposé en annexe 4.**

### Présentation et validation du plan d'action

Le plan d'action doit faire l'objet pour validation d'une présentation à la municipalité, et aux principaux acteurs locaux. La présentation du plan d'action devrait être formulée en mettant en avant :

- la maîtrise d'ouvrage et la coordination de la municipalité ;
- les axes stratégiques et les résultats attendus pour l'amélioration de l'accès des populations à l'eau et l'assainissement ;
- les horizons de mise en œuvre ;
- les modes de mise en œuvre, les possibilités de financement et les principes de mobilisation et de participation des populations.

Pour clarifier les objectifs et les propositions d'actions, il faut les présenter en annexe.

## Etape 2.5. : Rédiger le document de présentation de la stratégie concertée

Il revient au facilitateur de rédiger un document faisant une présentation de la démarche d'élaboration, et du contenu de la stratégie.

Ce document devrait faire mention des points essentiels et peut suivre le schéma suivant :

Chap. 1 - Les messages forts de la stratégie (rappel du cadre national, décentralisation, vision globale, objectifs, résultats, niveau de service projeté, écoute de la demande, offre privée / publique...)

Chap. 2 - Rappel concis du processus suivi (méthodes du diagnostic, nature et ampleur des concertations, études thématiques...)

Chap. 3 - Synthèse concise du diagnostic concerté (à partir du document de synthèse diffusé et validé lors de l'atelier)

Chap. 4 - Les grands axes de la stratégie (pour

chaque axe : objectif global et objectifs spécifiques, justification en réponse au diagnostic et aux concertations, déclinaison en programme d'actions)

Chap. 5 - Plan d'action planifié et chiffré selon les priorités dégagées lors de la concertation avec les acteurs

Chap. 6 - Principes d'organisation et de soutien de l'initiative pour la mise en œuvre de la stratégie

**Les documents de stratégies produits dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche SMC sur douze villes secondaires d'Afrique de l'Ouest sont disponibles sur les pages du programme SMC : [www.pseau.org/smc](http://www.pseau.org/smc)**

## Etape 2.6. : Valider la stratégie concertée

L'atelier de validation de la stratégie concertée répond aux mêmes exigences que celui de validation du diagnostic. En outre, cet atelier peut être ouvert à des acteurs hors de la commune. Il est important d'organiser une grande campagne de communication autour de la stratégie de façon à améliorer son appropriation par les acteurs locaux. Au-delà de la validation des documents de la stratégie concertée, un des résultats attendus de cet atelier est l'identification d'un noyau d'acteurs devant faciliter la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie et plus tard assurer son suivi-évaluation.

Pour ce faire, la commune ainsi que les acteurs potentiels devant constituer ce noyau seront identifiés par le facilitateur pendant les concertations et la mise en débat (étapes 2 et 3) de la présente phase. La commune devra formaliser l'existence de ce Comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie et définir son mode de fonctionnement par un arrêté municipal, dont les éléments de contenu pourront être proposés pendant l'atelier.

Il est recommandé pour ce dernier atelier d'avoir trois groupes de travail : (1) stratégie d'amélioration du service d'eau potable, (2) stratégie

## Encadré 13

**Attitude de la commune pendant la deuxième phase.**

Dans cette deuxième phase, la commune doit jouer un rôle plus actif en vue de s'approprier le document de la stratégie. Pour ce faire, elle doit désigner un référent (très souvent le personnel technique ayant pris part au premier atelier méthodologique) qui accompagnera le facilitateur sur le terrain lors des concertations réalisées aux étapes 2 et 3 et lors des visites d'identification des actions projetées sur le terrain.

Dans le cadre du programme de recherche-action mené par le PDM et le pS-Eau, dans le cas de la ville de Dschang, c'est grâce à l'implication de ce référent au sein de l'équipe municipale que le document de stratégie municipale concertée d'accès à l'eau et l'assainissement a pu survivre entre deux équipes d'exécutifs : la stratégie a été élaborée par un maire et mise en œuvre par son successeur, issu d'un autre parti politique.

d'amélioration du service d'assainissement, (3) organisation à mettre en place pour la mobilisation des ressources, le suivi et l'évaluation de la stratégie.

Les documents finaux produits dans le cadre du processus SMC sont :

- **(1) le rapport du diagnostic concerté, enrichi des annexes présentant le point de départ de la stratégie et les différents apports ;**
- **(2) la synthèse de ce diagnostic concerté, qui est un document de communication élargie ;**
- **(3) le rapport d'avant projet de la stratégie ;**
- **(4) le rapport définitif de la stratégie et toutes ses annexes (rapports de concertations, de visite de terrain, etc.) ;**
- **(5) la synthèse de la stratégie, qui est elle aussi un document de communication élargie.**

**Etape 2.7. : Consolider l'instance de suivi**

Les différentes réunions de concertation entre acteurs durant la phase de diagnostic puis durant la phase de formulation de la stratégie constituent un processus idéal pour faire émerger et identifier parmi les acteurs présents ceux en mesure d'assurer le processus de concertation, notamment en lien avec la société civile et les différents corps de métiers.

Qu'il s'agisse des usagers, des revendeurs d'eau, des exploitants d'AEP, des maçons constructeurs de latrines ou des vidangeurs de boues, chacune de ces catégories d'acteurs a

l'occasion de se rencontrer, de travailler collectivement et, éventuellement, de se structurer. Les différents groupes d'intérêts qui pourront émerger du processus de concertation seront alors en mesure :

- de revendiquer et faire valoir collectivement leurs droits et leurs attentes ;
- de suivre la bonne mise en œuvre des engagements arrêtés par les différentes parties et lors des réunions ;
- de s'impliquer dans le comité de pilotage du processus ou dans le comité de suivi de la mise

en œuvre de la stratégie créé à l'étape de validation de la stratégie. Coordonné par la municipalité, il rassemblera, outre le maire et les services techniques, les représentants de l'opérateur principal des services d'eau et d'assainissement, tous les acteurs-clés qui joueront un rôle dans la

mise en œuvre de la stratégie ainsi qu'au moins un représentant des usagers.

Le facilitateur veillera à encourager la structuration de ces différentes instances. Elles sont en mesure de contribuer efficacement à la pérennité de la stratégie et au suivi de sa mise en œuvre.

# Mise en œuvre de la stratégie

## Communiquer / promouvoir

La communication est essentielle pour mobiliser les énergies et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Le support de cette communication doit être un document de synthèse du rapport de la stratégie dont la rédaction revient au facilitateur du processus de concertation.

### Vers qui communiquer ?

La communication sur la stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement, telle que définie à l'issue du processus, peut être dirigée vers les autorités nationales en charge de l'eau et l'assainissement. Il est à cet effet conseillé que les autorités nationales en charge du domaine puissent être informées et que les documents leur soient transmis par le maire, notamment le rapport de diagnostic et la stratégie concertée.

Elle pourra aussi être orientée vers les appuis extérieurs de la commune qui pourront continuer à faire du lobbying au niveau national afin d'inscrire les actions proposées dans les budgets d'investissement publics ou les opportunités des fi-

nancements bilatéraux ou multilatéraux ainsi que vers les partenaires de la commune (coopération décentralisée et autres).

Enfin la promotion de la stratégie devra être réalisée auprès de l'ensemble des acteurs de l'offre et de la demande présents sur le territoire communal, afin de s'assurer d'une mobilisation soutenue et de leur implication dans la mise en œuvre de la stratégie, une fois le processus d'élaboration terminé.

### Comment communiquer ?

Une fois définie la stratégie, la communication doit être portée par la commune, notamment le maire ou le Délégué du Gouvernement, maître d'ouvrage du processus SMC. D'où la nécessité pour le facilitateur de s'assurer, pendant l'élaboration, de l'appropriation du processus et des documents par l'équipe municipale. Le responsable technique - point focal du processus SMC au sein de la commune - joue un rôle clé dans la mesure où il servira de transition pour garder la mémoire du processus en cas de changement à la tête de la commune.

## Mobiliser des financements

### Quelle limite pour les documents SMC ?

Si les documents produits dans le processus SMC sont importants pour la communication et le lobbying du maire auprès de ses partenaires, ils ne sont pas assez détaillés pour servir de document de projet. La plupart des actions identifiées dans le

document de stratégie restent au niveau d'idées ou de fiches projets. A cet effet, un diagnostic bien conduit peut permettre de donner des arguments suffisants pour intéresser un partenaire à s'engager auprès de la commune pour approfondir l'étude technique des solutions envisagées, puis procéder éventuellement à leur financement.

### Comment mobiliser le financement à partir des documents SMC ?

La démarche de mobilisation des financements est différente en fonction des structures de financement, mais aussi en fonction de la nature de ces financements : subvention ou prêt ? Financement national ou international ? Financement sur appel à projet ou non ?

En vue d'un financement national sur budget d'investissement public, le document de stratégie avec ses fiches d'actions proposées est souvent suffisant pour l'inscription de certaines de ces actions dans le budget national. Il en est de même pour les financements internationaux mobilisés

par les Etats à travers les programmes de développement. Ici encore, les fiches projets peuvent être suffisantes pour leur inscription dans un programme national ou régional en matière d'accès à l'eau et l'assainissement.

Pour l'obtention de subventions internationales par appel à projets, le document de stratégie pourra servir de base pour le montage de propositions, dans la mesure où il faut, dans ce cas, répondre à des indicateurs précis et remplir les formulaires très complexes. La commune pourra mobiliser l'expertise d'un consultant pour l'aider à remplir les différents formulaires exigés. Une bonne mobilisation des partenaires locaux pendant cette étape est essentielle.

### Assurer le suivi de la stratégie et de la mise en œuvre des actions

Le suivi de la stratégie et de la mise en œuvre des actions relève et devra être coordonnée par

la municipalité en s'appuyant sur l'instance de suivi mise en œuvre (Cf. étape 2.7).



# Annexes

## Annexe 1 - Plan indicatif pour le rapport de diagnostic

### Chapitre 1 (court, 3 pages) : objectifs et méthodes

- Objectifs de l'ensemble du processus
- Objectifs du diagnostic
- Méthode suivie pour le diagnostic concerté

### Chapitre 2 (court, 3-5 pages) : contexte national de l'eau et de l'assainissement (situation générale de l'eau et de l'assainissement dans le pays)

- Niveau d'accès au service
- Le contexte institutionnel et réglementaire
- Les problèmes majeurs rencontrés au niveau national
- La place des communes dans le dispositif institutionnel d'accès à l'eau potable et l'assainissement

### Chapitre 3 (court, 3 pages) : contexte local (situation de la ville étudiée)

- Situation socio-économique de la ville (l'économie et les finances locales, l'organisation sociale et administrative, les forces et faiblesses de la commune)
- Situation géographique et physique et ressources en eau : potentiel pour l'eau potable et risque de pollution
- La place du secteur eau et assainissement dans la planification locale et le budget municipal
- Existence de partenariats privilégiés et de coopérations décentralisées
- Démographie et prospective d'ici à 2015

### Chapitre 4 : le diagnostic de l'accès à l'eau

#### *I – Données du diagnostic*

- Les infrastructures et les ouvrages décentralisés
  - Typologie (photos), cartographies, données techniques, état de fonctionnement...
- Les acteurs de la demande : ménages, consommateurs institutionnels, commerciaux...
  - Profil : activités, taille, nombre de ménages/concession, niveau socio-économique (formation, revenus), rang/place de la femme (qui paie la facture ?), niveau de satisfaction, accès à l'eau
  - Suggestions d'amélioration, suggestions de contribution

- o Place et rôle attendus de la municipalité et des autres acteurs.
- Les acteurs de l'offre : société d'eau, gérants de bornes fontaines, charretiers, comités de gestion...
  - o Profil : activités (qualification du service fourni, modalités), taille, niveau de satisfaction...
  - o Suggestions d'amélioration, suggestions de contribution;
  - o Place et rôle attendus de la municipalité et des autres acteurs.
- Principales questions relatives à la demande et solutions suggérées par les acteurs  
Tableau « principales questions / causes possibles / toutes solutions suggérées par les acteurs locaux »
- Principales questions relatives à l'offre et solutions suggérées par les acteurs  
Tableau « principales questions / causes possibles / toutes solutions suggérées par les acteurs locaux »
- Principales questions et suggestions de la part des autorités religieuses et coutumières
- Principales questions et suggestions de la part des autorités communales

## **II – Synthèse de la situation par type d'usagers**

- 1 – Ménages : Modes d'approvisionnement appropriés (désagrégés) /  
non appropriés (désagrégés)  
Situation/difficultés face à chaque mode d'approvisionnement
- 2 – Ecoles
- 3 – Centres de santé
- 4 – lieux publics à caractère marchands
- 5 – Artisans / Commerçants
- 6 – Industries / Gros consommateurs

## **Chapitre 5 : le diagnostic préalable de l'accès à l'assainissement**

### **I – Données du diagnostic**

- Les pratiques et ouvrages concernant l'évacuation des excréta, des eaux usées et des eaux industrielles
  - o Typologie (photos), cartographies, données techniques, état de fonctionnement...
- Les acteurs de la demande : ménages, consommateurs institutionnels, commerciaux...
  - o Profil : activités, taille, nombre de ménages/concession, niveau socio-économique (formation, revenus), rang/place de la femme (qui paie la facture ?), niveau de satisfaction, accès à l'assainissement : excréta, eaux usées...
  - o Suggestions d'amélioration, suggestions de contribution ;
  - o Place et rôle attendus de la municipalité ;
- Les acteurs de l'offre (analyse par maillon) : artisans constructeurs d'ouvrage, vidangeurs, opérateur du réseau d'assainissement et de la station de traitement...

- o Profil : activités (qualification du service fourni, modalités), taille, formation, revenus, niveau de satisfaction...
- o Suggestions d'amélioration, suggestions de contribution
- o Place et rôle attendus de la municipalité et des autres acteurs

- Principales questions relatives à la demande et solutions suggérées par les acteurs

Tableau « principales questions / causes possibles / toutes solutions suggérées par les acteurs locaux »

- Principales questions relatives à l'offre et solutions suggérées par les acteurs

Tableau « principales questions / causes possibles / toutes solutions suggérées par les acteurs locaux »

- Principales questions et suggestions de la part des autorités religieuses et coutumières
- Principales questions et suggestions de la part des autorités communales

## ***II – Synthèse de la situation par type d'usagers***

1 – Ménages : Modes d'accès à l'assainissement appropriés (désagrégés) / non appropriés (désagrégés)

Situation/difficultés face à chaque mode d'approvisionnement

2 – Ecoles

3 – Centres de santé

4 – Lieux publics à caractère marchands

5 – Artisans / Commerçants

6 – Industries / Gros consommateurs

## **Chapitre 6 : possibilités d'appui pour la stratégie Eau Assainissement (moyens, activités, projets récents, résultats)**

---

- La Mairie et ses services
- La direction locale de la société nationale d'eau potable
- Autres acteurs institutionnels locaux
- Acteurs du secteur privé
- Acteurs du secteur associatif
- Les populations elles-mêmes et leurs organisations (quartiers...)
- Acteurs de l'aide au développement (coopération bi et multilatérales, ONG internationales, coopération décentralisée)

## **Chapitre 7 : projets Eau et Assainissement**

---

- Projets récents et enseignements tirés
- Projets en gestation et points de blocage

## Annexe 2 - Plan indicatif pour la synthèse du diagnostic

(cette synthèse constituera également le chapitre 8 du document de diagnostic)

Cette synthèse est un document « marketing » prévu pour être largement distribué auprès de tous les acteurs concernés, afin de les mobiliser. Elle reprend les éléments contextuels et les défis à relever en mettant en avant les points saillants et chiffres clés.

Cette synthèse, dont le fond comme la qualité de rédaction sont très importants, pourra être produite après la restitution et sera distribuée à tous les acteurs rencontrés. Elle permettra d'engager les discussions pour la suite et aidera à dégager des axes de solutions. L'information contenue dans cette synthèse doit être acceptée par tous.

Elle comprendra :

- Une description de la méthodologie
- Un résumé des résultats du diagnostic
- Les contraintes générales du secteur de l'eau et de l'assainissement dans le pays
- Les atouts spécifiques du secteur de l'eau dans la ville considérée
- Les atouts spécifiques du secteur de l'assainissement dans la ville considérée
- Les contraintes du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la ville considérée
- Les opportunités de la ville pour relever le défi de l'accès à l'eau et l'assainissement

## Annexe 3 - Plan indicatif pour le document de stratégie

### Chap. 1 Contexte et messages forts de la stratégie

- Rappel du cadre national, décentralisation
- Contraintes et atouts de la ville
- Vision globale de la stratégie, objectifs, résultats, niveau de service projeté

### Chap. 2 Rappel concis du processus suivi

- La conduite du diagnostic sur le terrain
- L'élaboration concertée de la stratégie et plan d'action
- La nature et l'ampleur des concertations

### Chap. 3 Synthèse concise du diagnostic concerté (cf. Annexe 2)

### Chap. 4 Les grands axes de la stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement

- Objectifs et couverture des besoins (Objectif global, Objectifs spécifiques, Taux de couverture visés)
- Les principes directeurs de mise en œuvre de la stratégie (p. ex. « Prise en charge des investissements lourds en matière d'AEPA par l'Etat », « La nécessité d'adopter une approche par la demande comme mode d'intervention des différents acteurs », etc.).
- Les axes stratégiques

### Chap. 5 Plan d'actions

- Rappel des objectifs de couverture visés (pour l'eau potable, pour l'eau et l'assainissement, pour les ménages, pour les autres établissements)
- Résumé des actions
- Plan d'action à court terme
- Plan d'action à moyen et long terme
- Evaluation financière du plan d'action

### Chap. 6 Principes d'organisation et de soutien de l'initiative pour la mise en œuvre de la stratégie

*(Financement de la mise en œuvre du plan d'actions, mode de gestion et de maintenance, promotion de l'hygiène et construction d'ouvrages d'assainissement, appui à la maîtrise d'ouvrage communale, mise en place du comité de suivi et de coordination de la stratégie, etc.).*

## Annexe 4 - Plan indicatif pour la fiche de présentation de chacune des actions programmées

- Dénomination de l'action
- Objectifs de l'action
- Résultats attendus
- Activités liées aux résultats attendus
- Responsabilité de la mise en œuvre
- Partenaires potentiels mobilisables
- Risques et freins à surmonter
- Hypothèses et opportunités à exploiter
- Budget détaillé en rubriques (niveau avant-projet sommaire)
- Planning de mise en œuvre

## Annexe 5 - Plan indicatif pour la synthèse de la stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement

Résumé de la stratégie

1. Rappel du processus suivi
2. Diagnostic du secteur Eau et Assainissement
  - 2.1. Accès à l'eau dans la ville
    - 2.1.1. Atouts et contraintes
    - 2.1.2. Enjeux
  - 2.2. Accès à l'assainissement des eaux usées et excréta
    - 2.2.1. Atouts et contraintes
    - 2.2.2. Enjeux majeurs
  - 2.3. Défis majeurs de l'élaboration d'une stratégie pour l'eau et l'assainissement
3. La stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement
  - 3.1. Objectifs et couverture des besoins
    - 3.1.1. Objectifs.
    - 3.1.2. Couverture des besoins
  - 3.2. Principe directeur de l'élaboration de la stratégie
  - 3.3. Les axes stratégiques
4. Plan d'action
  - 4.1. Plan d'action à court terme
    - 4.1.1. Les ouvrages décentralisés
  - 4.2. Plan d'action à moyen et long terme
    - 4.2.1. Réalisation des ouvrages décentralisés
    - 4.2.2. Extension du réseau et construction des ouvrages de stockage
    - 4.2.3. Les ouvrages d'assainissement
  - 4.3. Évaluation financière du plan d'actions
  - 4.4. Niveau d'atteinte des OMD
5. Conclusion

## NOTES DU LECTEUR

NOTES DU LECTEUR

## NOTES DU LECTEUR

NOTES DU LECTEUR

## NOTES DU LECTEUR

## Les guides méthodologiques SMC sur l'eau et l'assainissement

.....  
**NUMÉRO 1**

Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement dans les villes secondaires africaines

.....  
**NUMÉRO 2**

Créer une dynamique régionale pour améliorer les services locaux d'eau potable et d'assainissement dans les petites villes africaines

.....  
**NUMÉRO 3**

Analyser la demande des usagers – et futurs usagers – des services d'eau et d'assainissement dans les villes africaines

.....  
**NUMÉRO 4**

Choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide

.....  
**NUMÉRO 5**

Gérer les toilettes et les douches publiques

.....  
**NUMÉRO 6**

Financer la filière assainissement

L'objectif de la série *Guides méthodologiques SMC* est de proposer des supports et outils en adéquation avec les enjeux des services de l'eau et de l'assainissement, afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs de ce secteur. Ces guides sont conçus pour évoluer et faire l'objet de mises à jour régulières. Pour contribuer à cette démarche, n'hésitez pas à nous communiquer tout commentaire susceptible d'améliorer la qualité de cet ouvrage, à l'adresse suivante : **le-jalle@pseau.org**



## Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement

### Guide méthodologique n° 1

L'accès à l'eau et à l'assainissement est une responsabilité qui relève des collectivités locales dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique. Pour accompagner les maîtres d'ouvrages locaux dans le développement de ce service, le programme Solidarité Eau (pS-Eau) et le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) ont initié et coordonné le programme Stratégies Municipales Concertées (SMC – eau et assainissement pour tous). Ce programme a permis d'expérimenter l'élaboration de stratégies municipales pour l'eau et l'assainissement dans douze villes secondaires d'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est, et de développer une réflexion sur la mutualisation à l'échelle régionale pour l'amélioration des services dans les petites villes de trois pays d'Afrique de l'Ouest.

Le présent guide présente la méthodologie mise en œuvre dans quelques villes secondaires africaines. Destiné en tout premier lieu aux élus et agents municipaux, mais aussi à toutes les parties prenantes et notamment les responsables de la gestion de services d'eau et d'assainissement, ce guide propose une méthodologie d'intervention pour conduire le processus, depuis le diagnostic sur les services existants et les attentes des acteurs du secteur, jusqu'à la construction, de manière concertée avec l'ensemble des acteurs locaux, de la stratégie municipale pour l'amélioration des services d'eau et d'assainissement pour tous.

Les coordinateurs du programme :  
PDM ([pdm@pdm-net.org](mailto:pdm@pdm-net.org))  
et pS-Eau ([le-jalle@pseau.org](mailto:le-jalle@pseau.org))

[www.pseau.org/smc](http://www.pseau.org/smc)

Le programme Stratégies municipales concertées (SMC) est financé par :

- la Facilité ACP-UE pour l'eau de la Commission européenne ([ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm))
- et l'Agence française de développement ([www.afd.fr](http://www.afd.fr))

